FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : TOGO	
TITRE DU PROJET : Appui à la prévention des conflits dans la région des Savanes pour une gestion inclusive et durable des ressources naturelles et la promotion de la sécurité communautaire **NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :**	
Modalité de financement du PBF : ☒ IRF ☐ PRF	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :** ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :
PNUD, OIM, FAO
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :
Gouvernement et structures publics :

- Ministère de la Planification, du Développement et de la Coopération
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile,
- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie Coutumière
- Ministère des Ressources Halieutiques, Animales et de la Réglementation de la Transhumance,
- Ministère de l'Environnement et du Tourisme;
- Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme,
- Ministère en charge de la Communication, des Médias et de la Culture
- Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité des Communautés (PURS),
- Comité Interministériel de Prévention et de lutte contre de l'Extrémisme Violent (CIPLEV),
- Direction de l'élevage (DE),
- Direction des Forêts, des chasses et de l'environnement;
- Agence Nationale de Promotion de l'Emploi,
- Agence Nationale du Développement à la Base (ANADEB),
- Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT),
- Conseil National de la Jeunesse (CNJ-Togo),
- Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

OSC locale :

- Réseau des Femmes et Développement (REFED),
- Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto-développement (RAFIA),
- West Africa Network for Peacebuilding (WANEP),
- Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits Agropastoraux et Forestiers (GEVAPAF).

ONGI : Croix-Rouge Togolaise, coordination de la région des Savanes

Autorités traditionnelles et religieuses : Chefs traditionnels, Leaders religieux des zones cibles

Média (Médias publics et privé) : Conseil National des Patrons de Presse (Conapp), Syndicat des Journalistes Indépendants du Togo, Association Togolais des Organes de Presse Privée.

Secteur privé : Entreprises du secteur privé travaillant dans les zones cible du projet

Durée du projet en mois[1] [2]: 24 mois
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Région des Savanes (Préfectures de l'Oti, Oti Sud, Kpendjal, Kpendjal Ouest, Tandjouaré, Tône et Cinkassé)

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :
☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes[3]
☐ Initiative de promotion des jeunes[4]
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :
PNUD: $ 945 880
OIM: $ 800 840
FAO: $ 753 280
Total PBF : $ 2 500 000
**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1ère tranche (35%) :	**PBF 2ème tranche* (35%) :**	**PBF 3ème tranche* (30%) :**
PNUD : $ 331 058	**PNUD** : $ 331 058	**PNUD** : $ 283 764
OIM : $ 280 294	**OIM** : $ 280 294	**OIM** : $ 240 252
FAO : $ 263 648	**FAO** : $ 263 648	**FAO** : $ 225 984
Total : $ 875 000	Total : $ 875 000	Total : $ 750 000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :
Ce projet promeut la coexistence pacifique entre communautés dans la région des Savanes à travers le renforcement du dialogue, la prévention des conflits liés aux ressources naturelles et le soutien à la gestion inclusive et durable des ressources naturelles. Il responsabilise les acteurs locaux pour un renforcement durable de la cohésion sociale par le dialogue communautaire et de la résilience socio-économique des groupes vulnérables, en soutenant des moyens de subsistance durables.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

[1] La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.
[2] Le commencement official du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.
[3] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).
[4] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Une mission de terrain interagence ONU a été organisée du 20 au 24 Mai 2024 dans la région des Savanes dans la perspective d'avoir une meilleure compréhension du contexte et des dynamiques locales, rencontrer les autorités et acteurs locaux, visiter quelques initiatives des Nations Unies, et échanger avec les populations. Cette mission a permis d'avoir des échanges avec les autorités dans la préfecture de Tone et de Cinkassé sur les enjeux et défis en matière de cohésion sociale et de renforcement de la résilience des communautés dans le contexte de la lutte contre le radicalisme et la prévention de l'extrémisme violent. Des rencontres ont été organisées avec les groupements de jeunes et femmes sous l'égide des OSC REFED (Réseau des Femmes et Développement) et RAFIA (Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto-développement) toutes deux basées à Dapaong, qui ont permis d'apprécier l'impact des appuis antérieurs et échanger sur les défis persistants.

Par ailleurs, une autre séance de travail a été organisée en début juin 2024 à Dapaong avec les acteurs intervenants dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Cette rencontre a permis de recueillir des informations sur le contexte actuel et les défis auxquelles les acteurs sont confrontés dans la région. Entre autres acteurs rencontrés : l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), la Croix-Rouge Togolaise, branche de la région des Savanes (CRT/S), la Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (DRAEDR/S), l'antenne régionale de l'Agence nationale de protection civile (ANPC). Une session d'échanges avec le Conseil National de la Jeunesse a également été organisée à Lomé le 16 juillet 2024 pour affiner les conclusions des études antérieurs notamment celles sur les vulnérabilités dans la région des Savanes spécifiquement sur la situation des jeunes ainsi que leurs besoins spécifiques.

Pour assurer l'implication, l'inclusion, la participation et la co-construction dans ce processus d'élaboration, une consultation nationale a aussi eu lieu du 29 au 30 janvier 2025 à Kara (région frontalière des Savanes, réunissant les autorités locales (gouverneur, préfets et maires) et les organisations de la société civile de la région des Savanes. Les recommandations et propositions de cette consultation ont servi de base pour la réflexion de ce document projet. Les leçons tirées de la réunion du comité de pilotage de la deuxième phase du programme conjoint « Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo » tenue le 20 février 2025 à Cotonou (Bénin), ont aussi permis à l'équipe de rédaction de ce document de projet d'accentuer les analyses sur des aspects clés notamment le genre, les droits de l'homme et les actions conjoints.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[5] : 35% GM2

Spécifiez le pourcentage **(%)** et le montant **($)** du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

35% ($881,434.49) du budget seront alloués aux activités favorisant la promotion de l'égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes.

[5] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes[6] :

Le projet mettra un accent particulier sur le renforcement de l'implication des femmes au sein des mécanismes de dialogue afin qu'elles y jouent un rôle central et appuiera les efforts en vue du renforcement de leur résilience socio-économique en tant qu'actrices de développement dans un contexte où elles sont parmi les couches sociales les plus impactées par la situation sécuritaire dans le Nord du Togo. Un accent sera également mis sur le leadership des femmes dans la gestion inclusive et durable des ressources naturelles à travers des appuis spécifiques, tels que : représentation équitable des femmes dans les instances de dialogue, formation des femmes et des jeunes filles aux techniques de négociation, de leadership et de participation citoyenne, la promotion de modèles féminins positifs en mettant en avant des femmes et des hommes leaders dans la communauté pour inspirer les autres, y inclus des autorités traditionnelles et religieuses. Dans chaque aspect de la mise en œuvre du projet, des espaces seront dédiés à la prise en compte des préoccupations particulières des femmes et des filles et valoriser leurs points de vue. Les interventions du projet veilleront à promouvoir la masculinité positive : il s'agira de renforcer la sensibilisation et l'éducation des hommes notamment des jeunes sur l'importance de la promotion d'une société où les hommes peuvent s'épanouir dans des relations respectueuses et égales avec les femmes, l'objectif étant de mobiliser les hommes pour la déconstruction des stéréotypes qui nuisent à l'épanouissement social des femmes, au renforcement des liens sociaux, à la réduction des inégalités.

Afin que les femmes s'impliquent davantage dans la prévention des conflits et participent activement aux mécanismes locaux de promotion du dialogue et de résolution pacifique des conflits, le projet apportera un appui pour améliorer leur résilience socio-économique et leur participation aux initiatives de développement communautaire. Une analyse genre a été réalisée pour identifier les besoins spécifiques des femmes et les contraintes auxquelles elles sont confrontées. Le système de suivi des activités du projet permettra de mesurer l'impact du projet sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Des activités spécifiques seront menées au profit des groupements de femmes en vue d'améliorer également leur résilience climatique, en intégrant des innovations visant à réduire l'utilisation du bois comme source d'énergie pour les ménages, ceci étant parfois une source de tension. Ces innovations ont un triple avantage : elles permettent (i) d'utiliser de façon efficiente les ressources naturelles ; (ii) de réduire le risque d'exposition des femmes et des jeunes filles à toutes formes de violence (car les femmes ont l'habitude de parcourir de longue distance pour la recherche du bois) ; et (iii) de renforcer la sensibilisation des auteurs d'actes de violence sur les risques liés à leurs agissements et d'améliorer l'efficacité des mécanismes mis en place pour lutter contre les violences à l'égard des femmes.

Degré de risque du projet[7] : ___2__

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes ☒ No ☐
Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes ☒ No ☐

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux

[6] Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

[7] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

l'objet du projet (choisir un domaine seulement[8]) : (2.3) Prévention/gestion des conflits Le cas échéant, les résultats du **SDCF /CCDD** auxquels le projet contribue : *Effet 2 : D'ici 2026, les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes* *Effet 5 : D'ici 2026, les institutions nationales et locales contribuent à plus d'efficacité de la gouvernance, au développement des partenariats et la cohésion sociale en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience des populations* **Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : ODD 5 Egalité entre les sexes Cibles 5.a ODD 16 Paix, Justice et Institutions efficaces Cibles 16.a

Type de demande : **Nouveau projet :** ☒ **Révision de projet :** ☐	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☐ Durée additionnelle du projet en mois : **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision :** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

[8] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCES RECIPIENDAIRES[9]	Représentant du gouvernement national
Nom : Binta SANNEH *Signature* *Nom de l'agence : PNUD* *Date et visa :* *Nom : p. Mphumuzi SUKATI* *Signature* *Nom de l'agence : FAO* *Date et visa : 07/08/2025* *Nom : Fatou Diallo N'DIAYE* *Signature* *Nom de l'agence : OIM* *Date et visa : 04/08/2025*	Nom : Abalaka Aboéfavi JOHNSON *Signature* *Titre :* *Date et visa*
Bureau du Coordonnateur Résident	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)**
Nom : Coumba DIENG SOW *Signature* *Titre : Coordonnatrice Résidente* *Date et visa :*	**Elizabeth Spehar** *Signature* Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix *Date et visa :* 28 August 2025

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

*Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Le Togo, à l'instar des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, n'est pas épargné par les effets néfastes de la crise sécuritaire qui secoue l'espace sahélien depuis de nombreuses années. En effet, les conflits dans les pays voisins favorisent des infiltrations de groupes extrémiste et terroriste[9] qui attaquent les forces de sécurité dans le nord du Togo. Ces incursions, parfois suivies d'attaques, ont pour conséquence de placer la région des Savanes parmi les zones à risque sécuritaire dans la sous-région. Ce classement est aussi facilité par la proximité de la région des Savanes avec le parc W (parc de Pendjari) au Bénin où des groupes terroristes opèrent fréquemment et la région du Centre-Est du Burkina Faso. Cette situation, caractérisée par l'instabilité sécuritaire, l'extrémisme violent et le terrorisme, les trafics internationaux organisés, et les répercussions de la géopolitique internationale, entraîne des conséquences dramatiques pour les populations locales avec l'afflux des réfugiés, de déplacés internes et une pression additionnelle sur les ressources naturelles comme l'eau, la terre et les forêts, déjà sérieusement affectées par les changements climatiques[10].

La région des Savanes compte 1.143.520 habitants (14% de la population du Togo), dont 52% de femmes, sur une superficie de 8603 Km² sur 566000 Km² (15,19%). La situation générale dans la région des Savanes est plus préoccupante qu'au plan national. Avant cette crise, elle était déjà la région la plus vulnérable du Togo avec un taux de pauvreté de 63,9% en 2021 et un taux de sévérité de pauvreté de 10,9% selon les données de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED). Selon la Coalition Nationale pour l'Emploi des Jeunes (CENEJ), le taux combiné de chômage et de sous-utilisation de la main-d'œuvre est le plus élevé du pays avec 25,6%. Au moins 30% des personnes âgées de 15 à 35 ans de la région se trouve dans la catégorie "*ni en emploi, ni en éducation, ni en travail"*. Seuls 3% des jeunes de la région ont accès aux mécanismes d'insertion socio-professionnelle. Les jeunes possèdent seulement 14,3% des entreprises de la région. En comparaison avec le niveau national, le taux de chômage est de 2,05% en 2023 (1,81% pour les hommes et 2,27% pour les femmes). Le chômage représente 3,27% pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans au niveau nationale). Bien que le taux de chômage au Togo en

[9] Il semble que *Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin* (JNIM) - Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) (QDe.159) soit le groupe le plus actif ainsi que Etat islamique dans le Grand Sahara (EIGS) (QDe.163)

[10] Le changement climatique, source de perturbations socio-économiques, écologiques et environnementales, affecte tous les six secteurs de vulnérabilité au Togo. Elle l'est encore plus pour le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres (AFAT). Pour le secteur AFAT, l'indice de vulnérabilité est estimé à 0,73 pour la région des Savanes, faisant de cette région ; la plus vulnérable au Togo selon le plan national d'adaptation au changement climatique. En clair, il s'agit des problèmes liés à la : (i) mauvaise végétation, (ii)faible productivité de fourrage vert pour les animaux et (iii) dégradation des écosystèmes.

2023 soit faible, la qualité de l'emploi demeure une préoccupation majeure, avec une large part de la population active engagée dans des emplois précaires et informels. Des efforts sont nécessaires pour améliorer les conditions de travail, promouvoir l'emploi formel et réduire le sous-emploi, afin d'assurer un développement économique inclusif et durable dans toutes les régions du pays.

Les investissements dans les domaines d'infrastructures et de l'aménagement du territoire sont les plus faibles. Cependant, les efforts en cours des autorités nationales permettront d'améliorer ces données notamment avec le Programme d'Urgence pour le Renforcement de la résilience et de la Sécurité des communautés (PURS), étendu depuis lors à toutes les régions du pays.

La région des Savanes est caractérisée par la prédominance d'une agriculture pluviale avec une fragmentation des terres agricoles faiblement mécanisée et fonctionnant principalement sur des filières alimentaires locales et le maintien des flux de transhumance d'une localité à une autre ce qui entraîne également la réduction et la fragmentation des zones de pâturages.

En 2024, le Togo a enregistré un indice de fragilité de 81,1, se classant au 51ème rang mondial selon le Fragile States Index (FSI)[11]. Ce score marque une amélioration par rapport à 2023, où le score du pays était de 82,1, et reflète une tendance à la baisse depuis un pic de 89,4 en 2011. Cependant, sur les douze indicateurs notés (0 étant le plus faible et 10 le plus fort), qui permettent d'évaluer le pays, neuf sont au-dessus de la moyenne notamment : les menaces sécuritaires, le développement économique inégal, les services publics, les droits de l'homme, les pressions démographiques, réfugiés et personnes déplacées. Ces scores suggèrent que le Togo continue de faire face à des défis, notamment en matière de développement économique et de services publics. Par rapport à d'autres pays de la région, le Togo se situe dans une position intermédiaire en termes de fragilité.

La région des Savanes occupe aussi une position géographique stratégique dans la gestion pacifique de la transhumance dans la sous-région, parce qu'elle est à la croisée des chemins entre les parcours de transhumance et de commercialisation du bétail du Nord-Ghana, du Sud-Est du Burkina Faso et du Nord-Bénin. Dans ce cadre, il faut noter l'existence d'un certain niveau de stigmatisation ainsi que la sous-représentation des communautés nomades peules minoritaires dans les instances locales de prises de décisions, y compris dans la gestion des ressources naturelles. Dans les zones rurales du Togo, les Peuls, perçus comme des communautés itinérantes, sont parfois en concurrence avec d'autres groupes pour les ressources naturelles (surtout eau, pâturages, terres agricoles). Cette concurrence est exacerbée par la politique foncière du pays, où les droits d'accès à la terre sont souvent définis par des critères traditionnels qui ne prennent pas en compte les besoins des éleveurs nomades. Ils sont exclus des circuits économiques formels et sont marginalisés dans les initiatives de développement. Leur mode de vie nomade et leurs pratiques économiques basées sur l'élevage sont sous-estimés par les politiques économiques du pays, qui privilégient les secteurs agricoles sédentaires. La participation des Peuls dans les institutions politiques locales et nationales reste limitée, ce qui renforce leur perception de marginalisation dans les initiatives de

[11] https://fragilestatesindex.org/wp-content/uploads/2025/02/FSI-2024-Report-A-World-Adrift.pdf

développement. Cette situation favorise l'insuffisante prise en compte de leurs besoins spécifiques, comme l'amélioration de l'accès à l'eau ou à l'éducation dans les zones rurales. Les Peuls focalisent l'attention du fait de l'instrumentalisation de certains d'entre eux par des groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda (notamment le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans – GSIM/JNIM dans son acronyme arabe) tentant de s'implanter localement dans le Sahel et dans certains pays de la région notamment du Golfe de Guinée. Ce qui nuit à toute cette communauté d'éleveurs. Le terrorisme crée une angoisse et une méfiance sociale chez les autres communautés dans les zones menacées, faisant des Peuls des cibles du fait de leurs prétendues affinités avec ces groupes. Les groupes terroristes et extrémistes exploitent les tensions intercommunautaires existantes en lien avec les ressources naturelles pour intensifier le recrutement et déstabiliser les communautés rivales. Les attaques du GSIM dans les localités de Kpinkankandi et de Sankortchagou dans le nord-Est du pays, près de la frontière avec le Burkina Faso, en sont la parfaite illustration. Cela a pour effet de faire l'amalgame entre les conflits entre agriculteurs et éleveurs et ceux liés à l'extrémisme violent, compliquant considérablement le paysage de la sécurité. La multiplication des incidents sécuritaires s'accompagne souvent de l'aggravation de la criminalité liée au banditisme armé, de l'intensification du phénomène du vol de bétail et de l'amplification des conflits fonciers.

Les frustrations sociales vécues par les populations des Savanes ont éclaté il y a quelques années en manifestations contre les autorités locales dont les communes de Mango (Préfecture de l'Oti), de Mandouri (Préfecture de Kpendjal) et de Dapaong (Préfecture de Tone et chef-lieu de la région des Savanes) ont été les épicentres. Le débordement de la crise du Sahel a causé le déplacement de 38,871 demandeurs d'asile et réfugiés venant du Burkina Faso vers la région des Savanes et 10,171 déplacés internes dont 61,36% de femmes et 54% de mineurs selon le recensement des déplacés organisé par le PURS au 30 octobre 2024. La diminution et l'inaccessibilité des ressources en eau, accentuée par les attaques des groupes terroristes et extrémistes ou de l'évacuation des populations par l'armée nationale à cause des opérations militaires, réduit la capacité d'élevage du bétail dans la région déjà confrontée à une faible disponibilité en pâturages. Ces faits ont pour conséquences l'abandon des terres agricoles et un accès limité aux ressources naturelles dans les zones frontalières. Le manque de fourrage oblige beaucoup d'éleveurs à migrer vers d'autres localités avec leur bétail, exacerbant les risques de conflits entre ces éleveurs et les agriculteurs. La recrudescence de l'insécurité est à l'origine d'arrestations préventives par les forces de sécurité, d'une surveillance accrue des passages à la frontière et de l'application de mesures visant à réduire au maximum les mobilités non contrôlées. Tous ces facteurs tendent à ralentir et à compliquer le pastoralisme transfrontalier et limites les libertés des populations locales. En effet, depuis mars 2021, en raison de la situation sécuritaire dans la zone, l'état d'urgence a été adopté par l'Assemblée nationale et prorogé jusqu'en mars 2026. Cette situation d'exception, impacte considérablement les libertés civiles et collectives, les mouvements dans la zone qui restent assujettis à des autorisations préalables, et limite l'accès aux opportunités socio-économiques.

Par ailleurs, les ressources naturelles comme les forêts, les eaux de surface et les pâturages sont affectés par les effets du changement climatique. Cela se traduit par l'affaiblissement du couvert forestier, la sécheresse, le tarissement des eaux, la perturbation des saisons. Ces effets

constituaient déjà des causes de conflits récurrents entre les communautés qui occasionnent des dégâts matériels et des déplacements involontaires. L'augmentation des superficies cultivées (soit 26% sur la période 2013-2023) a été proportionnelle à la croissance démographique de la région des Savanes (soit 28% sur la période de 2010-2024). L'afflux actuel des déplacés, et la pression supplémentaire sur les ressources naturelles, pourrait exacerber des conflits qui préexistaient. Il faut noter que ce sont les femmes et les jeunes qui sont les plus touchés par ce contexte complexe. L'étude sur le profil genre réalisée par la FAO en novembre 2023[12] montre que les femmes ont généralement moins accès à la propriété foncière que les hommes et dépendent souvent des terres familiales pour cultiver leurs parcelles. Cette situation limite leur capacité à investir dans leurs exploitations agricoles et entrave ainsi leur potentiel de développement économique. S'agissant des jeunes, ils ont de moins en moins accès aux opportunités socio-économiques, ce qui accroît leur vulnérabilité. Les changements climatiques affectent également les secteurs économiques tels que l'élevage. La diminution des ressources en eau réduit la capacité d'élevage du bétail dans la région déjà confrontée à une faible disponibilité en pâturages et rendent plus vulnérables les femmes. Le manque de fourrage oblige beaucoup d'éleveurs à migrer vers d'autres régions avec le bétail laissant femmes et enfants, personnes en situation de handicapes et personnes âgées seuls. Les femmes et les jeunes filles mariées pour cette période deviennent chef de ménages et doivent lutter pour la survie du reste de la famille. Elles sont celles qui s'occupent dans la région de la commercialisation des produits. Elles parcourent des kilomètres à pied, chargées de leur produit pour les différents marchés locaux et doivent également faire ce même parcours pour l'approvisionnement en eau.

Le profil genre dans le processus d'élaboration du plan régional d'adaptation aux changements climatiques de la région des Savanes, réalisé en novembre 2023 par la FAO, met en lumière une réalité complexe où persistent encore certaines inégalités entre hommes, femmes, jeunes (filles et garçon), personnes âgées (hommes, femmes) et personnes en situation de handicap (hommes et femmes). L'étude souligne que dans la région des Savanes, les facteurs socioculturels jouent un rôle prépondérant dans la construction et l'expression du genre. Ces facteurs sont profondément enracinés dans les normes sociales, les croyances traditionnelles et les pratiques culturelles de la région. Ils influencent non seulement le comportement individuel de tous les hommes, mais également leur accès aux différentes ressources. L'un des principaux facteurs socioculturels qui influence le genre dans la région des Savanes est le système patriarcal. Ce système confère une autorité supérieure aux hommes sur les femmes, tant au niveau familial que communautaire. Les rôles genrés y sont clairement définis : tandis que les hommes sont considérés comme chefs de famille et responsables de pourvoir aux besoins financiers du foyer, les femmes se voient attribuer le rôle principal d'élever leurs enfants et s'occuper du foyer. Cette division traditionaliste entre travail rémunéré (masculin) et travail domestique (féminin) perpétue l'inégalité économique entre hommes et femmes dans la région des Savanes. Les opportunités professionnelles offertes aux femmes restent limitées par rapport à celles proposées aux hommes. Cette situation est souvent renforcée par certaines

[12] Rapport d'analyse / profil genre comprenant les recommandations sur la façon dont les questions de genre devraient être intégrées dans toutes les étapes du processus d'élaboration du plan régional d'adaptation aux changements climatiques de la région des savanes, P61

coutumes telles que le mariage précoce dans certaines localités encore de la Savanes (Cinkasse), qui prive les jeunes filles de l'éducation nécessaire pour accéder à des emplois qualifiés et être autonomes. De plus, la charge du travail domestique non rémunéré pèse principalement sur les épaules des femmes et des filles, limitant ainsi leur capacité à se consacrer pleinement à une carrière professionnelle, si cela est leur ambition. Il est crucial d'œuvrer collectivement à améliorer cette situation en remettant en question les stéréotypes genre, en investissant davantage dans l'éducation et la formation, en promouvant l'accès équitable aux opportunités économiques et en renforçant les mécanismes de protection sociale. En outre, il est essentiel d'encourager la participation active de toutes les couches sociales et en particulier les femmes dans tous les domaines : sociaux, politiques, économiques et secteur associatif.

L'étude de faisabilité du projet Cohésion Sociale des régions nord du golfe de Guinée (COSO)[13] réalisée mai 2023, met l'accent sur les principaux conflits et acteurs suivants en lien avec la gestion des ressources naturelles dans la région des Savanes :

Entre agriculteurs et éleveurs : il s'agit surtout de conflits liés à l'occupation de terrain et à la divagation d'animaux avec des accusations vis-à-vis des éleveurs que leurs animaux piétinent les plantes des champs cultivés et abîment ainsi les productions agricoles. Certains sont dus d'une part au non-respect des pistes de transhumance ou des couloirs de passage des animaux et au non-respect des couloirs par les agriculteurs d'autre part. L'empiètement des terres cultivées sur les zones de pâturage aggrave l'amertume des éleveurs selon lesquels il diminue leurs accès aux ressources. Les points d'eau font également partie des sources de conflits dans la mesure où ils sont précieux pour les activités d'agriculture et d'élevage, ainsi que pour la consommation et l'utilisation humaine. Il convient de souligner que la tendance à la fixation durable des transhumants transfrontaliers sahéliens et l'accueil des populations déplacées accentue la compétition pour l'accès aux ressources naturelles dans les zones hôtes et suscite de nombreuses tensions. C'est l'une des principales causes du rejet des transhumants par les populations autochtones.

Les résultats de la collecte de données sur la situation des conflits entre 2021 et 2022, dans le cadre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) – Phase 2[14], indiquent que 85 conflits sont recensés dans la région des Savanes et sont plus localisés dans les préfectures de l'Oti sud avec 47 15 conflits soit 37,1%, suivie de Kpendjal-ouest avec 28

[13] Le projet Cohésion sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (COSO), appuyé par le groupe de la Banque mondiale vise à amener les populations les plus vulnérables aux risques de conflits, de fragilité et de violence, à prendre conscience de leurs besoins urgents, et à les aider à les satisfaire elle-même.

[14] Le Praps-2 consiste à promouvoir une intégration stratégique et politique régionale permettant : (i) de développer des cohérences régionales sur les mécanismes de gouvernance et de gestion des ressources naturelles, le soutien aux services nationaux pour la mise en œuvre des réglementations nationales, la facilitation du commerce régional ; et (ii) de générer et de partager des connaissances scientifiques et techniques qui fondent la pertinence et la durabilité des pratiques pastorales, et le développement de stratégies régionales et nationales et investissements tenant compte de leur importance et impacts économiques, sociaux et environnementaux.

[15] L'étude souligne qu'en cas de conflits les procédures administratives sont souvent déclenchées mais les solutions préconisées visent toujours la conciliation et le règlement à l'amiable qui constituent des solutions durables. Dans tous les cas les dégâts sont estimés ou évalués et remboursés aux ayants droit en terme monétaire sous forme de contrepartie même si dans bien des cas ces évaluations sont contestées.

conflits soit 22,5%. La préfecture de l'Oti est celle qui a présenté moins de conflits avec 10 conflits entre 2021 et 2022. Sur le plan communal l'on note la recrudescence des conflits dans les communes de l'Oti-sud 2 et Tone 1 avec respectivement 35 et 19 conflits enregistrés sur les deux années de référence. Tous ces conflits sont liés à la concurrence pour l'eau et aux ravages des cultures par les troupeaux des éleveurs transhumants.

Entre autochtones, étrangers ou migrants (migrants économiques, demandeurs d'asile) : Avec la pression démographique, les terres cultivables deviennent de plus en plus rares et on assiste à des conflits d'ordre générationnel : des terres ont été octroyées à des populations migrantes (la migration des peuples étant un phénomène ancien et coutumier dans la sous-région) par les plus anciens et aujourd'hui les jeunes générations « autochtones » se trouvent confrontées à un manque significatif de terres pour exploitation. Ces jeunes autochtones revendiquent alors le retour de ces terres dans leur patrimoine, en remettant en cause la cession des terres de leurs ancêtres aux migrants. Il s'agit en général des jeunes hommes puisque les femmes n'ont pas accès à la propriété foncière suivant les pratiques culturelles. Il y a le phénomène d'accaparement des terres par des individus plus riches ou puissants, parfois avec la complicité présumée des autorités locales, en mode d'investissements, ce qui revient à une expropriation des paysans de leurs ressources.

Entre des ethnies ou communautés : Ces conflits sont nés des problèmes fonciers non résolus ou des conflits entre éleveurs et agriculteurs. On les retrouve souvent entre les Moba et les Tchokossi ; les Gam-gam et les Tchokossi ; les Gourma et les Peuls, les Gam-gam et les Peuls. Lorsqu'à ces conflits s'ajoute l'intervention de groupes terroristes, les lignes ethniques se démarquent davantage et les tensions s'exacerbent.

Entre les populations locales et les Autorités nationales en charge de la gestion des ressources naturelles : En novembre 2015, un mouvement de protestation contre le projet de réhabilitation des aires protégées a occasionné huit morts et plusieurs blessés à la suite d'un affrontement entre les forces de l'ordre et des jeunes contestataires. En effet, la région dispose d'un réseau de huit (8) aires protégées sur 83 que compte le système national des aires protégées pour une superficie de 166,900ha soit 20% de la superficie de la région. Ces aires protégées, créées en 1970, sont fortement exposées aux pressions anthropiques à cause de la densité élevée de localités riveraines estimées entre 111 et 162 par aires protégées[16]. Dès lors, toutes initiatives et politiques de la réhabilitation de ses aires se heurtent à une forte résistance des populations surtout dans la préfecture de l'Oti. La réhabilitation de ces aires protégées visait le renforcement de la protection de ces aires, permettre la reproduction de la faune et de la flore et éviter la disparition de certaines espèces animales et végétales. Sur l'aspect sécuritaire, il est important de noter que dans la majorité des cas, les aires protégées servent d'abris, fournissent la nourriture et les espaces d'entrainement pour les groupes terroristes en toute discrétion. Même si les populations continuent de grignoter les périmètres de ces aires

16 MEDDPN (2019), Etat des lieux du système national d'aires protégées du Togo : écosystèmes, vulnérabilités aux changements climatiques et valorisation écotouristique, SYSTID et CRIGET_CS, étude sous ordre du programme d'appui à la lutte contre le changement climatique (PALCC), Lomé-Togo, MEDDPN, 197p.

protégées à des fins agricoles, les tensions entre les autorités nationales et les populations ont certes diminuées mais persistent.

Analyse des acteurs :

Acteurs	Dynamique de conflits
Les autorités au niveau central	L'organisation administrative au Togo impose une forte implication des autorités au niveau central, notamment le ministère en charge de la planification, du développement et de la coopération, le ministère en charge de la sécurité et de la protection civile, le ministère en charge des armées, ministère en charge des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance, le ministère en charge de l'environnement et de la ressource forestière, le ministère en charge de l'administration du territoire, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, le ministère en charge de l'aménagement du territoire, le ministère en charge de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural, le ministère de l'action sociale, de solidarité et la promotion de la femme, et le Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité des Communautés (PURS) pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace des interventions du projet sur le terrain. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la prévention des conflits eu égard aux relations étroites qu'ils ont avec les leaders communautaires qui sont un canal de partage de l'information de l'administration. Ils assurent la mise en œuvre des projets gouvernementaux censés assurer la stabilité et le développement dans la région. Ces entités faciliteront la mobilisation des acteurs sur le terrain, la promotion de la cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits et l'obtention des autorisations nécessaires chaque fois que le besoin se présentera étant donné que l'état d'urgence sécuritaire est toujours en vigueur dans la région.
La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	La CNDH est l'institution nationale en charge de la promotion et de la protection des droits humains au Togo, du suivi de la mise en œuvre des recommandations des différents mécanismes des droits de l'homme. Elle est dotée du Statut "A" des Institutions Nationales de Droits de l'Homme (IDH) récemment renouvelé. Elle joue entre autres, un rôle capital dans la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. Le renforcement de la collaboration avec la CNDH avec qui le Système des Nations Unies (SNU) est engagé dans un processus « entreprise et droits de l'homme », permettra d'assurer la prise en compte de l'approche des droits humains dans la mise en œuvre des différentes interventions du projet.
	Les autorités locales déconcentrées et décentralisées (Gouverneur, maires et préfets) jouent un rôle majeur dans la stabilité et le développement des collectivités locales du fait de leur proximité avec les communautés, leur connaissance du terrain et leurs capacités à identifier les tensions naissantes et de mettre en place des solutions adaptées. Les autorités déconcentrées ont la charge de mettre en œuvre les politiques nationales au niveau local, en tenant compte des spécificités de chaque territoire et assurent la

Les autorités locales (déconcentrées et décentralisées)	coordination des services de l'État. Les élus locaux influencent fortement les dynamiques en matière de cohésion sociale et de développement local. Ces autorités sont responsables de la gestion des ressources naturelles, de l'aménagement du territoire et de la fourniture de services publics de proximité. Elles contribuent au développement économique et social de leur territoire, en favorisant l'emploi, l'entrepreneuriat et l'amélioration des conditions de vie des populations. Elles jouent un rôle de premier plan en qualité de médiateurs entre les différentes parties prenantes notamment les jeunes, les femmes et les personnes déplacées de force, en favorisant le dialogue et la recherche de solutions consensuelles.
Les Autorités nationales en charge de la gestion des ressources naturelles	Les principaux acteurs nationaux impliqués dans la gestion des ressources naturelles (Ministères sectoriels, Agences gouvernementales…) jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques nationales, la réglementation de l'exploitation des ressources, le suivi de l'état de l'environnement et la promotion du développement durable. De nombreuses agences spécialisées sont également impliquées, telles que les agences de l'eau, les agences des parcs nationaux, les agences de l'énergie. Ces agences ont souvent des compétences techniques spécifiques et sont chargées de mettre en œuvre des politiques publiques dans des domaines précis. Tous ces acteurs jouent un rôle spécifique dans l'élaboration des politiques, dans l'édiction des normes et des règles régissant l'exploitation des ressources naturelles, afin d'en assurer une utilisation durable, dans la surveillance de l'état des ressources naturelles, veillent au respect de la réglementation en vigueur, et travaillent à développer la coopération internationale. Elles conduisent des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des communautés. Avec l'appui des partenaires, le Togo s'est doté d'une politique nationale de l'environnement assorti d'un plan d'action national en juillet 2023. Dans le cadre de ce plan d'action, un programme de restauration de plus de 1,4 millions d'hectares de forêts dégradés dans les régions du nord est adopté. La pression démographique sur les ressources forestières étant une des causes des conflits et tensions entre le gouvernement et les communautés autochtones, à cause du fait que la majorité des populations dans les zones cibles sont des agriculteurs, le présent projet contribuera à l'établissement d'un mécanisme de gestion pacifique des conflits liés à la gestion de ces espaces protégées.
Les Leaders religieux et coutumiers et les leaders d'opinions	Les chefs coutumiers et religieux occupent une place prépondérante dans la vie des communautés. Ils sont un partenaire incontournable pour influencer les changements de comportements et promouvoir la consolidation de la paix dans la zone. Leur rôle est crucial dans la résolution des conflits inter et intracommunautaires. Leur posture souvent marquée sur la scène politique avec des positionnements partisanes, conduit à une perte de légitimité et à l'affaiblissement subséquent de leur influence. Dans les zones cibles du projet,

	certains chefs de villages et leaders religieux ont communiqué un sentiment d'impuissance face aux dynamiques nouvelles d'insécurité et de consolidation de la paix dans leurs régions. La forte sensibilisation de ces leaders sur les problématiques d'inclusion et de réduction des inégalités notamment de genre, contribue à une meilleure prise en compte des besoins différenciés et spécifiques des femmes. Comme résultat, certains mécanismes de prévention des conflits (Comités locaux de paix et Comité cantonaux de CIPLEV) sont dirigés par des femmes avec l'appui des femmes maires de la région notamment de Kpendjal-Ouest, l'une des préfectures les plus ciblées par les groupes terroristes.
Les organisations de la société civile (OSC)	Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle de plus en plus important dans la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles. Leur proximité avec les communautés, leur connaissance approfondie des enjeux locaux et leur capacité à mobiliser la population font d'elles des acteurs clés dans la gestion de ces conflits. Elles interviennent notamment dans le renforcement des capacités techniques de résolution de conflits et à la gestion des ressources naturelles, dans la sensibilisation des communautés locales sur les enjeux liés aux ressources naturelles, les droits et les responsabilités de chacun et sur la promotion de pratiques durables. Leurs actions contribuent énormément à renforcer la paix sociale, à promouvoir le développement durable et à améliorer la gouvernance des ressources naturelles.
Les organisations de la société civile (OSC) de femmes	Dans le nord du Togo, les organisations de la société civile de femmes jouent un rôle crucial dans la prévention des conflits, et ce, à plusieurs niveaux. Ces organisations ont la capacité unique de promouvoir la paix, de renforcer la résilience des communautés et d'apporter des perspectives nouvelles et souvent négligées dans la résolution des conflits. Leur capacité à plaider pour l'égalité des genres, et à assurer la justice et la réconciliation, fait d'elles des agents de changement positifs. Leur approche centrée sur la non-violence, la solidarité et l'inclusivité contribue non seulement à la prévention des conflits, mais aussi à la création de sociétés plus justes et plus durables. En intégrant les femmes dans la prise de décision et en écoutant leurs voix, on renforce les processus de paix et on construit des bases solides pour une stabilité durable.
Les organisations de la société civile (OSC) de jeunes	Les organisations de la société civile de jeunes jouent un rôle fondamental dans la prévention des conflits, en particulier dans un contexte comme celui du Togo où la jeunesse est souvent perçue comme une population vulnérable aux risques de radicalisation, de violence ou de manipulation dans des situations conflictuelles. En tant qu'acteurs dynamiques, les jeunes peuvent non seulement être affectés par les conflits, mais aussi constituer une force active pour la promotion de la paix et la résilience communautaire. Dans le cadre du projet, les jeunes bénéficieront de formations en leadership pour le renforcement de leur engagement civique. L'objectif étant de

	permettre aux jeunes de contribuer plus activement à la construction d'une société plus pacifique, tout en réduisant les risques de radicalisation et de violence.
Les Femmes	Les femmes représentent 52% de la population de la région des Savanes estimées à 1 143 520 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2022. Elles jouent un rôle central dans le développement économique et sociale de la région des savanes et contribuent substantiellement à la prévention et à la gestion pacifique des conflits et la cohésion sociale dans les communautés. Dans un contexte particulièrement difficile, amplifié par la crise sécuritaire qui se manifeste à la frontière nord du Togo par des menaces et atteintes graves perpétrées par les groupes terroristes, les femmes s'organisent en groupements, mutualisent leurs moyens et forces, pour adresser les défis socio-économiques auxquels font face leurs communautés. Leur contribution aux mécanismes de prévention des conflits est essentielle en raison du rôle social qu'elles jouent dans leurs communautés. Le renforcement de la résilience socio-économique réduit leur vulnérabilité et améliore leur positionnement social dans le contexte de développement de la région des Savanes. Les femmes refugiées et déplacées internes ne constituent pas un groupe à part. Elles sont intégrées dans les familles d'accueil et bénéficient des mêmes avantages que les femmes locales (autochtones). Comme conséquences, elles jouent les mêmes rôles sociaux dans la région.
Les Jeunes filles et garçons	La population togolaise est majoritairement jeune. 60% de la population a entre 13 et 35 ans. Cette réalité est reflétée dans les zones de mise en œuvre de ce projet. Les jeunes filles et garçons ont un accès limité aux opportunités économiques locales, aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi qu'aux services sociaux de base. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait des pesanteurs socioculturelles qui limitent leur espace d'action et de décision, voir même d'opportunités. Les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les instances décisionnelles, ce qui peut conduire à des conflits intergénérationnels ; les jeunes filles et les jeunes garçons pouvant remettre en cause, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés. Dans un tel contexte, les adolescents et les jeunes jouent un rôle d'autant plus important. Car, bien que les filles et garçons jeunes désœuvrés ou déscolarisés et autres déplacés internes soient plus vulnérables à l'exploitation par les groupes armés non étatiques, les adolescents et jeunes sont aussi des vecteurs de paix et de cohésion sociale dans leurs communautés. Ils sont également de plus en plus nombreux à se préoccuper de ces questions et à s'investir pour les promouvoir individuellement ou regroupés en association. L'importance démographique et l'intérêt de ce groupe cible pour les préoccupations liées à la paix et la cohésion sociale en font un maillon incontournable pour tout changement social qui se veut

	durable. C'est dans cette optique que ce projet va privilégier le renforcement de leurs capacités ainsi qu'un meilleur accompagnement pour mieux intensifier, amplifier et valoriser leurs contributions.
Les médias et journalistes	Les médias et les journalistes jouent un rôle primordial dans la promotion des valeurs de cohésion sociale. Ils constituent un puissant instrument de changement de mentalité en rendant audibles les paroles et les actes de ceux qui en sont généralement privés notamment les adolescents et les jeunes. Dans le cadre de ce projet, les médias sociaux et les radios communautaires seront mobilisés pour diffuser et relayer des messages sur la paix et la cohésion sociale ainsi que lutter contre la stigmatisation de certains groupes à travers le renforcement de la sensibilisation et de la lutte contre les discours de haine et la désinformation.
Agriculteurs et Éleveurs	Les agriculteurs et les éleveurs sont des acteurs en conflit permanent du fait des relations difficiles qu'ils entretiennent dans le contexte de la transhumance. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs constituent un facteur majeur qui nuit aux efforts de renforcement de la cohésion sociale. Dans le cadre de ce projet, leur participation aux mécanismes de dialogues et aux sessions de formation présente un intérêt central dans la prévention des conflits et la stabilité dans la région des Savanes.
Forces de Défense et de Sécurité	Les forces de défense et de sécurité sont en premier plan dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Elles en paient d'ailleurs le plus lourd tribut au regard des pertes humaines qu'elles enregistrent lors des attaques des groupes terroristes. De la qualité de leurs relations avec les communautés, dépend le succès de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et de la stabilité de la région des Savanes. Dans cette perspective, la participation des forces de sécurité aux mécanismes de dialogue, est nécessaire pour adresser les défis en lien avec les relations forces de sécurité – populations civiles afin de maintenir la confiance et améliorer la qualité des relations.
Groupes terroristes et groupes extrémistes	L'activité des groupes extrémistes et des groupes terroristes alimente l'insécurité dans le nord du Togo et affecte la cohésion au sein des communautés en raison des suspicions et des tensions que cette activité crée. Ces différents groupes profitent de la porosité des frontières qui facilite leurs déplacements ainsi que le crime organisé et cherchent à étendre leur influence, affectant ainsi la stabilité du Togo, notamment dans le nord. Cette situation favorise non seulement le risque de radicalisation, en particulier parmi les jeunes, qui peuvent être sensibles à l'influence de ces groupes extrémistes et peut conduire à des actes violents, mais également entraîne des déplacements forcés qui accentuent les tensions et la pression sur les ressources dans certaines zones du Togo.

Secteur Privé	Les acteurs du secteur privé jouent un rôle critique dans l'exploitation des ressources naturelles dans la région des Savanes. Bien souvent, l'objectif de ces acteurs de réaliser des profits, occulte la nécessité de prendre en compte les approches basées sur la communauté, et la dimension droit de l'homme dans l'exploitation des ressources naturelles. Ce qui entraîne le plus souvent des conflits. Le projet permettra de renforcer les capacités desdits acteurs afin de systématiser la prise en compte des droits de l'homme dans leurs activités d'exploitation des ressources naturelles en tenant compte des besoins des communautés.

a) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**[17], et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet est aligné sur la Feuille de Route Gouvernementale 2020– 2025, cadre de référence des interventions en matière de développement du Togo qui constitue le cadre stratégique et programmatique des priorités gouvernementales, précisément sur l'Axe stratégique 1 "Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix". Il sera mis en œuvre conformément aux interventions conjointes prévues dans les Effets 4 et 5 du Cadre de Coopération des nations unies pour le Développement Durable (CCDD) pour la période 2023-2026. Le projet contribuera également à l'atteinte des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) 16 et 5. Les interventions du projet s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité des Communautés (PURS), mis en place par le Gouvernement pour assurer une meilleure coordination des actions de renforcement de la résilience des populations et apporter une réponse durable aux défis qui favorise l'expansion de l'extrémisme violent dans la zone cible du projet. Ce programme s'inscrit dans la dynamique de transformation économique et d'inclusion sociale avec pour principal impact une baisse du taux de pauvreté et une augmentation constante de la richesse nationale. Le PURS est une initiative multiforme, comprenant des mesures particulières sur les plans sécuritaire, social, sanitaire et économique. Cette initiative couvre l'ensemble du territoire national avec un accent particulier sur les zones touchées ou menacées par des actes de terrorisme et d'extrémisme violent, identifiées sur la base des niveaux de menace, en particulier celle des Savanes.

Dans le contexte actuel du débordement de la crise du Sahel et des conflits endogènes relatifs à la gouvernance locale, la question de la prévention des conflits dans la région des Savanes, notamment les zones frontalières, présente un intérêt majeur pour les autorités nationales du fait des enjeux régionaux et de la nécessité pour le Gouvernement de maintenir et consolider la paix et la stabilité de cette région qui fait face à des défis multiformes. Cet engagement se manifeste à travers entre autres les initiatives suivantes :

- Création d'un comité national de transhumance, chargé du contrôle des mouvements des éleveurs transhumants et de leurs animaux, de leur canalisation vers les zones d'accueil, du suivi sanitaire des animaux transhumants, de la réglementation à l'amiable

[17] Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

des conflits entre les éleveurs et les tiers par Décret n°2007-089/PR, du 26 juillet 2007 portant création, composition et attributions du comité national et des comités préfectoraux de la transhumance ;

- La mise en place du Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité des Communautés (PURS) lancé au début de l'année 2022 par le gouvernement, afin de renforcer la résilience des populations de la région des Savanes, confrontées à la menace sécuritaire, Il met un accent particulier sur la cohésion sociale et l'accès des populations aux services sociaux de base, y compris l'accès aux ressources naturelles comme l'eau. Le 23 novembre 2023, en conseil des ministres, le Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés a été élargi à l'ensemble du pays, vise à mettre en œuvre l'ensemble des actions permettant de renforcer la résilience des populations sur les plans ;
- Le renforcement des interventions comme entre autres le Projet de cohésion sociale des régions nord du golfe de Guinée (COSO) lancé le 17 juin 2022 pour lutter de façon adaptée contre la pauvreté, l'initiative mise en œuvre par l'ANADEB (Agence nationale de développement à la base) sur financement du groupe de la Banque Mondiale met également l'accent sur la gestion des ressources naturelles dans le contexte du débordement de la crise du Sahel ;
- La mise en place du Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme violent par Décret N° 2019-076/ PR du 15 mai 2019 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV)Ce comité a pour mission principale d'œuvrer à éradiquer ou à réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent en offrant aux populations, des outils et le soutien dont elles ont besoin pour lutter contre ce fléau ;
- La mise en place du ministère des Ressources Halieutiques, Animales et de la Réglementation de la Transhumance en charge de la gestion du secteur, notamment la régularisation de la transhumance et le renforcement de la surveillance des déplacements des bouviers sur le territoire ; la délimitation des périmètres réservés aux transhumants et l'établissement de mesures strictes pour les contenir sur ces sites dédiés. Le fait que ce département est dirigé par un Général de brigade, ancien directeur général de la gendarmerie nationale et ancien ministre de la sécurité et de la protection civile, est révélateur de l'importance que les autorités accordent aux aspects sécuritaires dans la gestion des questions de transhumance et gestion des ressources naturelles.

Le Togo a présenté, le 24 janvier 2022, son rapport national sur la situation générale des droits de l'homme dans le cadre du troisième cycle de l'EPU. Au cours de cet examen, 224 recommandations ont été formulées au Gouvernement togolais par 95 Etats examinateurs ayant participé au dialogue interactif. Ces recommandations ont fait l'objet de réponse de la part du gouvernement lors de la 50ème session du Conseil des droits de l'homme tenue le 30 juin 2022. Des 224 recommandations formulées, le gouvernement togolais a accepté, après concertation avec les parties concernées et examen minutieux, 182 recommandations et en a noté 42. Sur les 182 recommandations acceptées, le gouvernement togolais a déjà mis en œuvre ou continue de mettre en œuvre la plupart d'entre elles dont certaines intéressent le présent projet. Ces recommandations sont en rapport avec les principales thématiques suivantes :

- le renforcement du cadre juridique relatif aux droits de l'homme par la ratification des conventions, le renforcement et l'opérationnalisation des mécanismes des droits de l'homme ;

- le renforcement de la coopération avec les mécanismes des droits de l'homme, notamment sur des questions relatives à l'apatridie, à la protection des droits des enfants contre le travail forcé, aux violences et aux types d'esclavages impliquant les enfants, aux formes modernes d'esclavagisme, à la prévention de la torture, à l'amélioration des conditions de détention et au développement du système pénitentiaire ;
- les droits civils et politiques par la promotion de l'égalité et de l'équité genre, la parité des sexes par des mesures de prévention de la discrimination, notamment sur les questions des groupes minoritaires, la question de l'octroi de la nationalité par les femmes, l'amélioration progressive de la participation des femmes à la vie publique, la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la lutte contre l'impunité et l'indépendance dans le système judicaire par des enquêtes approfondies et impartiales ;
- les droits économiques, sociaux et culturels avec la question de protection des travailleurs migrants et leurs familles de même que les travailleurs domestiques.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations, une mission du rapporteur spécial des Nations unies sur les travailleurs ruraux aura lieu à Lomé dans le courant de l'année 2025 pour échanger sur les problématiques du foncier, de l'accès des femmes à la terre, des droits des travailleurs migrants et de leurs familles etc.

En vue d'assurer l'appropriation des interventions du projet par les acteurs nationaux, le projet veillera à l'implication des acteurs gouvernementaux, des collectivités locales, de la chefferie coutumière, des organisations de la société civile de la région des Savanes, des femmes et des jeunes des zones cibles à toutes les étapes du cycle de vie du projet. Cela a déjà commencé par leur implication directe et étroite dans la formulation des interventions du projet, à savoir l'identification des défis, les réponses appropriées. Les principaux bénéficiaires sont impliqués dans la planification des activités et l'identification des zones précises de réalisation des activités pour renforcer la légitimité du projet vis-à-vis des communautés. Leur participation active dans la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes de prévention des conflits est essentielle pour l'appropriation des interventions. Les actions de suivi des interventions seront essentiellement conjointes pour avoir une appréciation commune des progrès vers l'atteinte des résultats et renforcer les synergies et les complémentarités avec des initiatives locales. Il sera développé dans le cadre du projet, un processus de gestion des connaissances et d'apprentissage garantirait une certaine agilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités afin de tenir compte des éléments liés au contexte et éviter d'aboutir à des solutions standardisées et non adaptées aux réalités locales. Aussi il s'agit de favoriser l'appropriation par l'ensemble des acteurs du processus de changement et des outils pour y parvenir. Dans cette perspective, le projet développera :

- Des activités programmatiques ayant pour objet le développement et la diffusion de connaissances parmi les acteurs locaux, les jeunes et les femmes : des recherches-actions et des partages de bonnes pratiques ;

- Un plan de capitalisation, avec les objectifs suivants :

 - *Capitaliser : « Savoir d'où l'on vient et où on est pour mieux savoir où on va ». Il s'agit de garder des traces afin d'éviter des pertes d'informations (au moment de la clôture du projet) ou la reproduction des erreurs (tirer les leçons des expériences du passé) ;*

- *Partager : « Passez de l'intelligence individuelle à l'intelligence collective ». Il s'agit de faire progresser la performance collective du projet par une diffusion des savoirs faire auprès de toutes les parties prenantes ;*

- *Rayonner : Il s'agit de servir l'évolution et le positionnement du projet comme référence détentrice d'une expertise reconnue.*

- Des actions de sensibilisation et de formation destinées à améliorer les connaissances de la population en général, des autorités locales et des populations vulnérables.

*b) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

Dans la perspective d'adresser les défis susmentionnés, d'importantes initiatives ont été mises en œuvre par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires. Le Système des Nations Unies avec l'appui du Fonds de consolidation de la paix, a initié d'importants programmes et projets visant à renforcer les capacités des communautés en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits, et de renforcement de la résilience des communautés. Ces interventions bien que pertinentes, n'ont pas suffisamment intégré la préservation et la gestion des ressources naturelles comme facteur de renforcement de la cohésion sociale. Outre cela, la question de la transhumance apaisée reste entièrement posée. Les restrictions au passage des frontières et l'application de règlements limitant la mobilité des pasteurs ont été un facteur de risque supplémentaires. Malgré les négociations locales bilatérales, l'absence de mise en œuvre d'une politique inclusive régionale au sujet de la transhumance a entraîné des conséquences lourdes sur la vie économique et sociale. Les conflits ont entrainé des dégâts de culture, l'abattage sauvage d'animaux et des pertes en vie humaine.

La présente proposition met un accent particulier sur la prévention des conflits dans un contexte où la mauvaise gestion des ressources naturelles (telles que l'eau, la terre et les forets) et les déplacements forcés de populations constituent des risques majeurs. Elle accordera une attention à la problématique de la transhumance qui affecte significativement les efforts de renforcement de la cohésion sociale. La situation des interventions passées et en cours se présente comme suit :

Intitulé du projet (durée)	**Donateur et budget**	**Orientation du projet**	**Différence / complémentarité avec la proposition actuelle**
Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin,	Peace Building Fund (PBF): US$ 5,500,000	Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration de la résilience des populations des zones frontalières du Bénin, du	L'actuelle proposition intègre d'autres thématiques liées à la gestion inclusive et durable des ressources naturelles pour

du Burkina Faso et du Togo, Phase 2 » (Juillet 2023 – Juillet 2025)		Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à la propagation du radicalisme et de l'extrémisme violent	renforcer durablement la cohésion sociale.
Projet renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo (Octobre 2018-Novembre 2020)	Peace Building Fund (PBF): US$ 2,701,111	Contribution au renforcement des capacités des institutions nationales en charge des droits de l'homme et la cohésion sociale, en prévention et gestion des conflits par des mécanismes alternatifs locaux de dialogue Promotion d'une citoyenneté responsable et pacifique des jeunes	La nouvelle proposition met un accent sur le renforcement de la sécurité humaine en répondant aux craintes légitimes des communautés pour éviter les déplacements forcés et faciliter le respect des droits fondamentaux de l'homme.
Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo (Décembre 2020 – Décembre 2022)	Peace Building Fund (PBF) US$ 2,400,000	Participation des jeunes aux cercles de prise de décision au niveau local et la prévention des conflits	La nouvelle proposition met un accent sur le renforcement de la sécurité humaine en répondant aux craintes légitimes des communautés pour éviter les déplacements forcés
Renforcement de la sécurité aux frontières et de la résilience des communautés frontalières dans le golfe de Guinée (Mai 2022-avril 2024)	Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères €402,076	Le projet intervient dans l'amélioration de la stabilité des frontières régionales en renforçant les capacités de gestion des frontières et la résilience des communautés à certains postes frontaliers du nord des pays cibles coopération des agences de gestion des frontières avec les communautés frontalières.	La présente proposition adresse les défis pour une transhumance apaisée
Le TCP/TOG/3903 : Renforcement de la sécurité alimentaire et protection des moyens d'existence des petits agriculteurs victimes des crises sécuritaires dans la Région des Savanes au Togo.	FAO-TOGO TCP/TOG/3903 (US$ 300.000)	Amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence de même que la résilience économique des personnes déplacées internes et des ménages hôtes, y compris des femmes et des jeunes de la région des Savanes	La présente proposition adresse les défis pour une transhumance apaisée et une gestion inclusive et durable des ressources naturelles

(Mars 2023 – Mars 2024)		sont durablement renforcés	
OSRO/TOG/O25/ EC : Réponse immédiate aux besoins des ménages déplacés dans les zones affectées par les conflits et la crise alimentaire dans la région des savanes au Togo (Mai 2023-Fevrier2025)	FAO-TOGO Projet ECHO (US$ 627.000)	Prévention de l'extrémisme violent et la gestion et accès des femmes du foncier, autonomisation des femmes en milieu rural, accès aux foyers améliorés pour la cuisson, accès aux intrants agricoles	Le projet intervient sur l'amélioration de l'accès aux foyers améliorés pour réduire l'exposition des femmes aux risques sécuritaires et la pression sur les ressources forestières
Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de GUINEE (COSO)	Banque Mondiale (US$83 000 000)	Amélioration de la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du Golfe de Guinée exposées aux conflits et aux risques climatiques	Le projet cible les communautés des régions frontalières du Nord des pays du Golfe de Guinée exposées aux risques et effets de fragilité, conflit, violence et aux changements climatiques. Cependant, le projet COSO a des complémentarités avec le présent projet en développement sur la gestion des conflits communautaires et la gestion des ressources naturelles notamment sur ses recommandations clés relatives à la création d'un observatoire de la cohésion sociale, le développement des capacités des leaders traditionnels, religieux, des élus locaux sur leurs rôles et responsabilités dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, le renforcement des capacités des comités transfrontaliers d'alertes précoces des conflits

			communautaires, des risques de radicalisation et d'extrémisme violent etc.
Prévenir et répondre à l'extrémisme violent dans les pays du Corridor Atlantic Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo et le au Burkina Faso	Australie, Danemark, Allemagne, Norvège (US$ 24 968 250)	Mise en œuvre d'une approche de prévention régionale complémentaire pour s'attaquer aux moteurs immédiats de la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans la région, tout en apportant un soutien au renforcement des infrastructures de paix, par le biais de stratégies coordonnées, de Plans Nationaux d'Actions, la Prévention de l'Extrémisme Violent, et de mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide	Dans le cadre de la prévention des conflits, la présente proposition met un accent particulier sur la gestion durable des ressources naturelles
Prevention Facility for the Gulf of Guinea Ghana, Togo)	UNDP Funding Window, Japon (US$ 3 941 750	Promotion d'une approche holistique pour la prévention des conflits qui prenne en compte les divers facteurs contribuant à la détérioration de la paix et de la stabilité dans le Golfe de Guinée. Importance de traiter les griefs socio-économiques, les défis de gouvernance, de plaider pour des mesures de contrôle des armes plus fortes, d'améliorer la gestion de la sécurité des frontières et la coordination transnationale pour favoriser une stabilité et une résilience	Dans le cadre de la prévention des conflits, la présente proposition met un accent particulier sur la gestion durable des ressources naturelles

		durables dans la région	
Allocation pour la Prévention et la Résilience - Togo (PRA)	Banque Mondiale US$ 630,000,000	Soutien au gouvernement à prendre des mesures proactives pour prévenir l'accentuation du conflit et de la violence	Le présent projet sera mis en œuvre en parfaite complémentarité avec les jalons du PRA dans ces aspects en lien avec d'une part, le renforcement du dialogue et de la coordination autour des questions de prévention et d'autre part, la stratégie de prévention et gestion de risques. Les jalons du PRA sont des activités essentiellement mises en œuvre par les agences du SNU et font l'objet d'une revue régulière entre les agences du SNU, les autres partenaires et la Banque Mondiale.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Cette initiative de trois (03) agences des Nations Unies au Togo (PNUD, FAO, OIM) promeut la coexistence pacifique entre communautés dans la région des Savanes en renforçant le dialogue, en prévenant les conflits liés aux ressources et en soutenant une gestion inclusive et durable des ressources naturelles. Il responsabilise les acteurs locaux, renforçant ainsi la cohésion sociale par le dialogue communautaire et stimulant la résilience socio-économique des groupes vulnérables, en soutenant des moyens de subsistance durables. Il s'agira de renforcer la gouvernance communautaire en lien avec la gestion des espaces ruraux et la préservation de la cohésion sociale relative à la gestion des ressources naturelles dans un contexte de fragilité.

Le projet s'inscrit dans l'ambition du Gouvernement togolais de renforcer la résilience socio-économique des communautés, notamment des jeunes et des femmes, avec un focus sur la valorisation des ressources et potentialités locales et l'amélioration de l'accès des populations aux services socioéconomiques de base. Cette approche qui permet de répondre à un double défi de la planification du développement local et de la dynamisation des économies locales, vise à contribuer à la réduction de la vulnérabilité et à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, des groupes vulnérables, des jeunes et des femmes pour une paix durable dans la région des Savanes.

Intégration des actions du projet dans les cadres nationaux et locaux existants : Il s'agit de s'assurer d'une forte participation des CIPLEV (national et locaux), et du comité national de transhumance dans les organes de gouvernance et de gestion du projet. Les actions seront placées sous l'autorités des autorités locales pour le maintien des acquis au-delà de la durée du financement. Il s'agira également de travailler avec les collectivités territoriales pour une prise en compte de la question de gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans leur Plan de développement ;

Appropriation par les autorités nationales et locales : Le projet favorisera l'appropriation nationale et le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, notamment les ministères et les collectivités locales impliquées. La co-appropriation locale du projet sera assurée par l'implication des autorités administratives locales et les acteurs locaux seront fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet afin que les actions initiées prennent en compte les priorités au niveau local et assurent une appropriation effective et la durabilité du projet après son achèvement.

Forte participation des organisations à bases communautaires : Des organisations communautaires, y compris des groupes de femmes et de jeunes, contribueront à la mise en œuvre du projet. Elles contribueront à l'appropriation effective et à la durabilité des résultats du projet. Le renforcement des capacités est un préalable pour le projet afin de promouvoir la cohésion sociale à travers l'autonomisation et la participation des parties prenantes nationales et locales.

Ciblage des besoins réels en renforcement de capacités : Dans la mesure où la qualité de l'exécution dépend de l'état des capacités nationales, des discussions avec la partie nationale ont été faites. Elle a permis d'évaluer des besoins réels des bénéficiaires, afin de i) développer les aptitudes des partenaires opérationnels du projet en fonction de leur niveau, des parties responsables mobilisées pour assurer la mise en œuvre du projet d'une part, ii) renforcer le potentiel des bénéficiaires (en particulier les autorités administratives, traditionnelles et religieuses, les élues, les femmes et les jeunes, leurs réseaux et organisations/groupements, …). Un projet de formation à la carte sera développé et au besoin des visites d'échange entre les localités cibles en vue de partager les bonnes pratiques.

Gestion des connaissances et capitalisation : En matière d'innovation, le projet favorisera l'exploration des nouvelles idées et des tendances novatrices par le biais du Laboratoire d'accélération du PNUD en vue d'établir une cartographie des solutions, et promouvoir le transfert des connaissances ainsi que le développement des capacités en matière d'innovation pour renforcer les actions et accompagner les initiatives locales. Les outils pédagogiques éprouvés seront également mis en contribution pour l'atteinte des objectifs du projet. Au démarrage du projet, les échanges avec Accelerator Lab permettront de disposer des outils et

approches nécessaires pour assurer une innovation dans la mise en œuvre des interventions. Au cours de la mise en œuvre, des sessions régulières se tiendront pour apprécier les progrès vers l'atteinte des résultats et explorer les opportunités existantes pour renforcer l'approche novatrice.

Le projet propose, dans une approche intégrée d'interventions sensibles au genre et prenant en compte les ODD, un paquet d'activités en lien avec la politique de développement régional ainsi que les orientations stratégiques inscrites dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025. Cette démarche vise principalement à soutenir les efforts de développement économique et social dans la région des Savanes, notamment dans les zones frontalières, tout en encourageant la planification d'un développement harmonieux étendu au niveau communautaire, la valorisation et la diversification des activités économiques locales, la création de l'emploi et des revenus grâce au développement des entreprises, et l'amélioration de l'offre de services sociaux de base, dans un contexte de cohésion sociale renforcée. Cette option stratégique s'inscrit dans l'ambition du Gouvernement togolais de renforcer la résilience socio-économique des communautés, notamment des jeunes et des femmes, avec un focus sur la valorisation des ressources et potentialités locales et l'amélioration de l'accès des populations aux services socioéconomiques de base. Cette approche qui permet de répondre à un double défi de planification du développement local et de dynamisation des économies locales, vise à contribuer à la réduction de la vulnérabilité et à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, des groupes vulnérables, des jeunes et des femmes pour une stabilité durable de la région des Savanes.

b) *Fournissez une* ***« théorie du changement » au niveau du projet*** *- expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.*

 (Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

L'analyse de conflit identifie des facteurs de conflits lie à l'expansion de l'extrémisme violent dans la région des Savanes, la présence des populations en déplacement forcé ainsi que le changement climatique. Ces facteurs augmentent la pression au niveau local sur la gestion des ressources naturelles, l'utilisation des infrastructures et l'accès aux services. Cela, crée des tensions entre les communautés, renforcées par la stigmatisation de certains groupes, les inégalités de genre et les tensions intergénérationnelles.

SI, les mécanismes locaux de prévention des conflits assurent un dialogue systématique sur des questions susceptibles d'améliorer la cohésion sociale ;

SI, les conditions d'accueil des personnes déplacées de force sont améliorées, et leur intégration sociale et coexistence au sein des communautés d'accueil est pacifique ;

SI, les ressources naturelles dans les zones de mise en œuvre sont gérées d'une façon inclusive et pacifique ;

ALORS, la coexistence pacifique et la cohésion sociale au sein et entre les communautés seront améliorées dans les zones de mise en œuvre du projet dans la région des Savanes.

PARCE QUE les parties prenantes, utiliseront le dialogue intra/inter communautaire et intergénérationnel ;

PARCE QUE des mécanismes inclusifs de dialogue seront efficaces pour réduire les tensions communautaires, la stigmatisation de certains groupes, et favoriseront le recours systématique au dialogue ;

PARCE QUE les mesures auront été prises pour améliorer l'accès des communautés aux infrastructures sociales de base et en assurer une gestion inclusive, et éviter que l'arrivée des personnes déplacées accentue la pression sur lesdites infrastructures ;

c) ***Fournir une description narrative des principales composantes du projet*** *(résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

Le Togo, notamment, la région des Savanes dispose d'une société civile dynamique et engagée dans la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Les institutions locales jouent un rôle crucial dans la prévention des conflits. Celles-ci, en dépit de la faiblesse des moyens et des difficultés rencontrées sur le terrain, ont fortement contribué à la promotion du dialogue intercommunautaire pour la construction de la confiance et de la compréhension entre les différentes communautés. L'engagement et la volonté des acteurs nationaux en général, à apporter une réponse intégrée aux défis que rencontrent cette partie du pays, constituent une véritable opportunité pour déployer de manière efficace dans un cadre synergique des interventions au profit des communautés pour prévenir les conflits.

Dans ce contexte difficile, complexe et tirant les leçons des appuis antérieurs et présents, le projet se propose d'adopter une approche innovante dans la prévention des conflits afin d'offrir un potentiel prometteur pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et construire une société plus pacifique. Cette approche se basera notamment sur l'utilisation des nouvelles technologies (Plateformes de dialogue en ligne…), le développement conduit par les communautés pour leur permettre d'être les porteurs du projet, les initiatives de mentorat et de leadership pour permettre aux femmes et aux jeunes d'acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour devenir des agents de paix dans leurs communautés, l'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle pour créer des opportunités pour les jeunes et réduire le chômage, le développement d'infrastructures durables et d'un accès équitable aux ressources, la promotion du dialogue interculturel, intergénérationnel et interreligieux, le dialogue gouvernants et gouvernés pour briser les barrières et construire la compréhension mutuelle, la valorisation des identités locales et des systèmes de gouvernance traditionnels.

En adoptant une approche holistique et sensible aux conflits qui prend en compte à la fois les aspects législatifs, économiques, environnementaux et sociaux de la gestion des ressources

naturelles et de la transhumance, le Togo peut espérer prévenir les conflits et promouvoir une coexistence pacifique et durable dans les zones frontalières de la région des Savanes.

Le résultat proposé ainsi que les produits et activités sont les suivants :

- **Résultat : Dans la région des Savanes, les tensions liées à la gestion des ressources naturelles sont réduites.**

 Produit 1 : Les mécanismes locaux de prévention des conflits assurent un dialogue systématique sur des questions susceptibles d'améliorer la cohésion sociale

Activité 1.1 : Renforcer les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits de manière inclusive et sensible au genre

- *Mettre en place et/ou redynamiser les mécanismes communautaires inclusifs (mécanismes locaux) de dialogues, de prévention et de gestion des conflits ;*
- *Appuyer l'organisation des sessions thématiques (mécanismes communautaires, stigmatisation, discours de haine, VBG, prévention de l'extrémisme violent, la gestion des ressources naturelles etc.) de renforcement de capacités à l'intention des autorités locales, services techniques déconcentrés, leaders communautaires et religieux, des forces de défense et de sécurité, des professionnels des media, des acteurs du secteur privé et des jeunes (hommes et femmes, sur la prévention et de gestion de conflits ;*
- *Organiser des cadres de dialogue entre les jeunes (filles et garçons) issus des communautés cibles pour renforcer leur engagement dans la prévention des conflits ;*
- *Former les parajuristes (hommes et femmes) et les membres des Cadres Permanents de Dialogue et de Concertation (CPDC) sur le droit foncier et la résolution pacifique des conflits fonciers récurrents liés à l'utilisation des terres agricoles avec un accent sur les mécanismes de sécurisation des terres pour les femmes ;*
- *Renforcer les capacités techniques des collectivités locales sur la programmation des projets agricoles sensibles au conflit (PSC) et au genre en utilisant les outils éprouvés comme la clinique de programmation;*

Activité 1.2 : Renforcer la coexistence pacifique entre les agriculteurs et éleveurs transhumants grâce à la gestion apaisée de la transhumance

- *Actualiser la cartographie des transhumances dans la région des Savanes ; Le Togo dispose d'une cartographie des couloirs de transhumance au Togo. Dans le cadre de ce projet, il s'agira d'actualiser cette cartographie en incluant les zones d'aménagement de production bouvine (ZAPB), les points d'eau et de pâturage autorisées et d'autres installations nécessaires ;*
- *Renforcer les capacités des éleveurs et agriculteurs sur les bonnes pratiques de transhumance, la gestion durable des pâturages et la prévention des conflits ;*
- *Renforcer les capacités de suivi et de collecte des acteurs nationaux et locaux auprès des relais et enquêteurs ;*
- *Mettre en œuvre le système d'alerte précoce de la composante Transhumance Tracking Tool (TTT) dans les zones d'intervention cibles de la cartographie ;*

- *Mettre en place un cadre de coordination entre les structures impliquées dans la collecte et l'analyse des données sur la transhumance (ONG, autorités, services techniques etc.) ;*
- *Renforcer les comités locaux de transhumance (villageois et cantonaux) pour leur implication effective dans la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs ;*
- *Mettre en place dans l'Oti une zone d'aménagement agricole planifiées pour le bétail (ZAAPB) pour accueillir pacifiquement les troupeaux déplacés de Kpendjal et OTI ;*

- **Produit 2 : Les conditions d'accueil des personnes déplacées de force sont améliorées et leur intégration sociale et coexistence au sein des communautés d'accueil est pacifique**

Activité 2.1 : Renforcer les services sociaux de base dans les zones d'accueil des personnes déplacées de force

- *Construire et/ou réhabiliter des infrastructures sociales de base avec la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes inclusifs de gestion desdites infrastructures ;*
- *Organiser des actions médicales gratuites pilotées par le service de santé des forces de défense et de sécurité, dans le cadre de campagnes mobiles de santé au profit des personnes déplacées de force et des populations d'accueil*
- *Organiser des sessions de formation à l'attention des jeunes et des femmes sur le leadership communautaire, la maintenance de base des infrastructures, les droits sociaux, l'inclusion des groupes vulnérables.*

Activité 2.2. : Renforcer la résilience socio-économique des communautés

- *Renforcer les capacités techniques et matérielles des membres des communautés d'accueil et des personnes déplacées de force, notamment les jeunes et les femmes pour la réalisation d'activités génératrices de revenus*
- *Organiser des activités de rapprochements communautaires favorisant le renforcement de la résilience socio-économique des communautés, la lutte contre la stigmatisation et la marginalisation de certains groupes avec l'engagement du secteur privé ;*

- **Produit 3 : Les ressources naturelles dans les zones de mise en œuvre sont gérées de façon inclusive et pacifique**

Activité 3. 1 : Renforcer l'implication des jeunes dans la gestion des ressources naturelles

- *Appuyer les groupements de jeunes issus des communautés cibles pour la promotion des pratiques agroécologiques, le leadership environnemental et le plaidoyer communautaire adaptées au contexte local ;*
- *Appuyer les projets communautaires verts (récupération des sols, gestion de l'eau, développement des technologies vertes etc.) portés par les jeunes avec la contribution du secteur privé.*

Activité 3.2 : Accroître la participation des femmes à la gestion inclusive et durable des ressources naturelles :

- *Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des groupements de femmes pour une gestion inclusive des ressources naturelles ;*

- *Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des collectivités locales et des groupements de femmes, pour prendre en compte l'accès aux terres agricoles par les ménages vulnérables dans les plans de développement communal ;*
- *Faciliter l'accès aux foyers améliorés à efficacité énergétique réduisant l'utilisation du bois de chauffe, de la pression sur les ressources forestières et du temps de collecte au bénéfice de la protection et de la sécurité des femmes et jeunes filles ;*
- *Accompagner les ménages y compris ceux dirigés par les femmes dans le reboisement des parcelles domestiques avec des essences ligneuses et non-ligneuses.*

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

d) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.

Le projet sera mis en œuvre dans la partie septentrionale notamment dans la région des Savanes qui compte 1 143 520 habitants dont 52% de femmes sur une superficie de 8600 Km², Cette partie du pays qui comporte 14% de la population générale du Togo, concentre une grande partie des difficultés économiques, sociales et politiques sur lesquelles ont prospéré les groupes armés criminels et djihadistes au Togo. Un accent particulier sera mis sur les localités frontalières entre le Togo et le Burkina Faso, qui ont subi le plus grand nombre d'attaques des groupes armés non identifiés, et dont les populations sont les plus exposées au risque de violence. Ces localités doivent continuer à recevoir des appuis des partenaires.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, et au regard de la stratégie d'intervention, le projet permettra de toucher au total 10 000 femmes dans la région des savanes dont 60% seront des bénéficiaires indirectes des interventions. Sur les 40% de bénéficiaires directes et au regard de la dynamique des déplacements forcés, 15% des bénéficiaires directes seront des personnes déplacées internes et 15% des réfugiés.

Les appuis à l'attention des jeunes ciblent 7000 jeunes dont 1500 seront des bénéficiaires indirectes, et 3000 feront parties des communautés déplacées de force. Les activités cibleront les forces de défense et sécurité déployées dans la région des savanes afin d'améliorer durablement la relation de confiance avec les communautés. Pour ce qui concerne, les autorités déconcentrées et décentralisées, un accent sera sur les 14 préfets et secrétaires généraux des 7 préfectures de la région des savanes, les 32 maires et secrétaires généraux des 16 communes de la région des savanes.

Le projet ciblera également les leaders traditionnels et religieux des cantons de la région des savanes particulièrement ceux ayant une très grande affluence des personnes déplacées de force, notamment ceux des localités de Cinkassé, de Oti Sud et de Tone. S'agissant des personnes déplacées de force, le projet touchera les cibles suivantes en termes de catégories et de nombres :

Préfectures de la région	Répartition de la cible par sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Tone	1000	1500	2000
Cinkassé	1500	2000	3000
Kpendjal-Ouest	300	500	800
Kpendjal	150	200	350
Oti-Sud	200	300	500
Oti	35	50	85
Tandjouare	20	15	35
Total Région des Savanes	**3205**	**4565**	**6770**

Données sur l'enregistrement des personnes déplacées de force suite au débordement de la crise du Sahel au 30 avril 2025 (Source PURS)

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Sur la base de leurs avantages comparatifs, de leurs expertises et de leur présence opérationnelle dans la zone d'intervention, les agences PNUD, OIM et FAO sont retenues pour mettre en œuvre le projet. Au regard des problématiques adressées par le projet et de sa forte expérience sur les questions de préventions de conflit et de renforcement de la sécurité communautaire, le PNUD assurera le rôle de l'agence lead du projet, en assurant la collaboration et la coordination entre les agences participantes.

Organisation bénéficiaire	**Budget total dans l'année précédente**	**Sources principales du budget (donateurs etc.)**	**Emplacement des bureaux dans le pays**	**Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)**	**Experts techniques existants pertinents au projet**
Organisation de convocation : PNUD Partenaires d'exécution :	**11,746,340 USD**	Gouvernement du Togo Japon Union Européenne Banque Islamique de Développement Global Environment Facility (GEF) Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies Norvège Danemark Australie	**Lomé (Région Maritime) Dapaong (Région des Savanes)**	**Un staff de 50 avec 3 staffs affectés en permanence dans la zone du projet**	**Spécialiste Prévention de l'Extrémisme Violent et Cohésion Sociale** **Analyste Genre et Jeunesse** **Spécialiste Suivi et Evaluation**

		Programme de Microfinancements FEM Ecobank Funding Window du PNUD			
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile					
Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité des Communautés (PURS)					
Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi (ANPE)					
Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV)					
Conseil National de la Jeunesse (CNJ)					
Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto développement d'Auto-développement (RAFIA),					
West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)					
Réseau des Femmes et Développement (REFED)					
Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)					

Organisation bénéficiaire : OIM Partenaires d'exécution : **Ministère des Ressources Halieutiques, Animales et de la Réglementation de la Transhumance** Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile Réseau Billital Maroobe (RBM), une organisation régionale d'éleveurs Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV) Réseau des Femmes et Développement (REFED) Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité (PURS)	**5,600,000.00 USD**	**Département d'état des USA** **Ministère fédéral Allemand des Affaires étrangères** **Pandemic Fund** **Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies**	**Lomé Maritime Dapaong (Région des Savane**	**24 Staffs dont 8 staffs affecté en permanence dans la région des savanes**	**Spécialiste Prévention de l'Extrémisme Violent et Cohésion Sociale** **DTM Officer (Spécialiste de Transhumance tracking Tool-TTT)** **Monitoring and evaluation officer**
Organisation bénéficiaire : FAO Partenaires d'exécution :	**6,635,389 USD**	**Fond vert climat** **FEM** **UE** **Banque mondiale**	**Lomé (Région Maritime) Dapaong (Région des Savanes)**	**Un staff de 26 personnes**	**Spécialiste en protection des végétaux** **Expert en sécurité alimentaire et nutrition** **Spécialiste en climat et**

					résilience des communautés **Chargée de plaidoyer et gouvernance foncière** **Spécialiste en suivi-évaluation**
Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)					
Réseau des Femmes et Développement (REFED)					
Direction de l'élevage (DE)					

b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Coordination du projet :

Le PNUD assurera la coordination pour l'ensemble du projet. Il aura la responsabilité d'assurer la coordination des équipes des agences participantes, la planification stratégique conjointe, les rapports conjoints et l'élaboration des rapports narratifs et financiers trimestriel et final. La Représentante Résidente du PNUD facilitera cette coordination en organisant des réunions régulières avec les autres agences afin de développer le plan de travail conjoint ainsi que le suivi et évaluation. Enfin, il garantira la qualité et la ponctualité des rapports.

Cette coordination se fera à plusieurs niveaux.

Au niveau opérationnel : un comité de coordination du projet (CCP), incluant les agences récipiendaires, les points focaux des ministères sectoriels et leurs partenaires de mise en œuvre sera mis en place et coordonné par l'agence Lead (PNUD). Les principales responsabilités du CCP sont : préparer les plans de travail annuels/ trimestriels consolidés du projet, ii) veiller à une bonne coordination de la mise en œuvre du projet entre tous les partenaires ; iii) apprécier

l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Le CCP se réunira une fois par mois et au besoin de façon extraordinaire avec la participation du Bureau de la Coordonnatrice Résidente. Pour assurer la synergie d'action, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet se feront en étroite collaboration avec les projets et programmes en cours dans les zones cibles et qui traitent des thématiques similaires.

Au niveau stratégique : Le Comité de Pilotage Conjoint du CCDD (CPC), co-présidé par le Ministre en charge de la Planification, du Développement et de la Coopération, représentant le Gouvernement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Togo, est l'organe d'orientation et de décision stratégiques. Le CPC assure la cohérence et la qualité des interventions du projet. Il veille également à l'alignement des interventions sur les priorités nationales.

L'équipe proposée est constituée de spécialistes en matière de gouvernance, de gestion de conflits, de cohésion sociale, du renforcement de la résilience, d'inclusion des jeunes et des femmes et de prévention de l'extrémisme violent du PNUD, en gestion de la transhumance de l'OIM et Expert en résilience climatique, Expert en sécurité alimentaire et nutrition, et Spécialiste en suivi évaluation de la FAO. La planification et la coordination opérationnelle des activités sera assurée par le Spécialiste prévention de l'extrémisme violent du PNUD. La cheffe de l'équipe gouvernance apportera un appui stratégique.

Gestion du Projet

Pour assurer la gestion de la mise en œuvre du projet, il sera mis en place **une unité de gestion composée d'expertises fournies par les trois agences récipiendaires.** Cette unité de gestion va assurer l'exécution technique, administrative et financière du projet, élaborer les plans annuels d'exécution du projet ; rendre compte de l'état d'exécution du projet au cadre de concertation et aux autorités de tutelle ; assurer la bonne utilisation des biens mis à la disposition du projet ; veiller à la mise en œuvre des recommandations des cadre de concertation, des revues des missions d'évaluation et de suivi et des différents audits au besoins ; rédiger les rapports périodiques et de fin de mission du projet.

L'équipe du projet sera composée essentiellement de :

Staff	Rôle dans le projet	Localité	Observations
PNUD			
Team Leader Gouvernance du PNUD, NOB (10%)	• Orientations stratégiques, Gestion partenariat au niveau central, • Suivi budgétaire et procédural	Lomé	Poste existant

Coordonnateur consolidation de la paix, NOB (50%)	• Assure la prise en compte des directives et procédures de PBF ; • Vis-à-vis du Bureau de la Coordinatrice résidente et de de l'équipe pays	Lomé	Poste existant
Coordinateur de projet, Spécialiste Prévention de l'Extrémisme Violent et Cohésion Sociale P3 (40%)	• Coordination du projet / • Assurance qualité • Supervision des activités • Consolidation des rapports	Lomé	Poste existant
Analyste Genre et Jeunesse NPSA 8 (70%)	• Appuis spécifiques techniques liés à la gestion de conflit, cohésion sociale ; • Approfondissement des diagnostics de départ par la proximité avec les partenaires locales, • Suivi opérationnel	Dapaong	Poste existant
Assistant Administratif et financier NPSA 6 (70%)	• Appuis sur les aspects administratifs et financiers	Lomé	Poste existant
Assistante en communication NPSA 2 (70%)	• Appui à la communication • Appui au Suivi • Appui à la collecte des évidences • Rapportage	Dapaong	Poste à pourvoir
Chauffeur coursier (70%)	• Conduite de l'équipe projet • Réalisation des courses et des missions • Suivi de l'entretien du véhicule	Dapaong	Poste existant
OIM			
Coordonateur de Programme P3 (20%)	• Suivi de la mise en œuvre • Assurance technique et de qualité au niveau des résultats • Suivi des résultats et production des rapports annuels et semestriels	Lomé	Poste existant

Assistante projet senior G6 national staff (50%)	• Appui le coordonnateur du programme dans la gestion qualitative du programme et pour la mise en œuvre des activités des TTT, (Suivant le plan de suivi-évaluation le suivi évaluation • Soutien aux organisations partenaires dans la mise en œuvre qualitative du programme	Lomé	Poste existant
Assistant au Projet G5 national staff (50%)	• Assistance à la mise en œuvre du projet sur le terrain • Supervision journalière des activités • Mise en œuvre efficiente et de proximité.	Dapaong	Poste existant
Responsable de la gestion des ressources P2 international (10%)	• Gestion et la comptabilité des ressources du projet • Contrôle des activités financières	Lomé	Poste existant
Admin and Finance support staff nationaux (8%)	• Appui à l'équipe programme sur les questions administratives et financières en veillant au respect de l'orthodoxie financière • Facilitation de l'acquisition des intrants • Contrôle de la régularité de des pièces justificatives.	Lomé	Poste existant
FAO			
Coordonnateur, Expert en résilience climatique NPP (80%)	• Suivi de la mise en œuvre • Assurance technique et de qualité au niveau des résultats • Suivi des résultats et production des rapports annuels et semestriels	Lomé	Poste existant
Assistant au programme, Expert en sécurité alimentaire et nutrition (75%)	• Assistance à la mise en œuvre du projet sur le terrain • Supervision journalière des activités	Lomé	Poste existant

	Mise en œuvre efficiente et de proximité.		
Spécialiste en suivi évaluation 70%	• Suivi des indicateurs • Collecte des données • Appui au rapportage	Lomé	Poste existant
Chauffeur 80%	• Conduite de l'équipe projet • Réalisation des courses et des missions Suivi de l'entretien du véhicule	Lomé	Poste existant

Gestion des risques – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	**Niveau de risque (élevé, moyen, faible)**	**Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)**
Niveau d'engagement et de coopération insuffisant de la part du gouvernement et des OSC, ainsi que des bénéficiaires, pour remplir leurs rôles et honorer leurs obligations.	Elevé	Participation des autorités locales et nationales dans l'élaboration de la proposition détaillée ; Intégration des interventions du projets dans les cadres locaux existants (CIPLEV, PURS, comité national de transhumance …) engagement/dialogue régulier avec les partenaires pour solliciter leur pleine participation et leur engagement dans leurs rôles et responsabilités, y compris la libération de terres et d'espace pour des interventions pertinentes. Inclure les représentants des différentes parties prenantes dans le comité de pilotage du projet. Inclure la CNDH dans les activités afin de jouer le rôle de garant sur les questions de droit humain
Discrimination à l'encontre de certains groupes acteurs, y compris des acteurs plus riches et puissants qui s'accaparent des terres	Moyen	Renforcer la sensibilisation et l'éducation des différentes parties prenantes en étroite collaboration avec la CNDH afin de promouvoir le respect des droits de l'homme et l'inclusion. Renforcer la communication sur le projet et la collaboration avec les leaders

		communautaires. Mobiliser la chefferie traditionnelle et les organisations paysannes pour assurer une gestion rationnelle des ressources foncières. Sensibiliser les communications sur la possibilité d'utiliser les cadres de dialogues et les mécanismes de prévention de conflits pour alerter sur les cas de discrimination et solliciter l'intervention des autorités habilitées
Tension entre les communautés et les Forces de défense et de Sécurité	Moyen	Renforcer le dialogue socio-sécuritaire et appuyer, le dialogue et la réalisation d'activités communautaires par les FDS au profit des populations Mettre à contribution les éléments des forces de défense et de sécurité par des actions de rapprochement notamment les actions médicales gratuites menées par les services de santé de l'armée.
Les leaders traditionnels et religieux sont perçus par les communautés comme partisans	Moyen	Renforcer le dialogue entre les leaders traditionnels et religieux d'une part et les communautés d'autre part
Les attaques armées se produisent le long de la frontière nord du Togo, ce qui constitue un risque pour la sécurité et limite l'accès à la région des Savanes.	Elevé	Un suivi systématique de la dynamique politique et sécuritaire, y compris des activités potentielles du groupe VE (Extrémistes violents), à la frontière nord et de leur impact potentiel sur le projet est entrepris pour s'assurer que des mesures d'atténuation sont prises en temps utile grâce au système de sécurité des Nations Unies (UNDSS) et une étroite collaboration avec les autorités locales
Faible implication des femmes due aux normes traditionnelles	Elevé	Adapter les activités du projet afin d'augmenter la participation des femmes et des jeunes. Sensibiliser les femmes, et les chefs de communauté pour encourager leur implication réelle. Impliquer également leurs maris lors des activités communautaires
Faible implication des jeunes due à l'abandon des actifs agricoles et du cheptel pour des raisons sécuritaires	Elevé	Initier des consultations pour Adapter les activités du projet au regard de la dynamique sur le terrain afin d'augmenter la participation et des jeunes. Sensibiliser les jeunes, et les chefs de communauté pour encourager leur implication réelle.

Tensions communautaires (inter pastorales ou agro-pastorales) et/ou tensions entre réfugiés, déplacés et communautés hôtes émergeant durant certaines activités	Moyen	Renforcer les connecteurs et espaces de résolution de conflit traditionnels au sein des communautés pour atténuer l'effet des facteurs de divisions. Dans l'assistance aux réfugiés et déplacés internes, les Nations Unies s'assurent que les populations hôtes sont également prises en charge. Renforcer la collaboration avec le ministère de la Sécurité et la Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés (CNAR) qui travaille sous la supervision du ministère de l'action sociale afin d'accroître la sensibilisation des communautés et assurer la mise en œuvre des mesures de protection au profit des personnes en situation de déplacement forcé.
Frustration causée par les critères de sélection des bénéficiaires entrainant des tensions	Faible	Collaboration avec les acteurs locaux pour l'identification des critères de sélections des bénéficiaires ; Partage de la méthode de ciblage des bénéficiaires et bonne communication sur la méthodologie dès le début du projet comment les différents appuis seront organisés tout en évitant de faire de fausses promesses. Mise en place d'un mécanisme de redevabilité aux groupes cibles et bénéficiaires.
Manque de coordination (entre entités des Nations Unies et entre les Nations Unies et partenaires de mise en œuvre) et retard de mise en œuvre des activités	Moyen	Mise en place d'un meilleur plan de coordination facilitant la communication entre les différents points focaux des agences des nations unies impliquées dans la mise en œuvre du projet. Le même degré de rigueur et de communication sera maintenu avec les autres partenaires de mise en œuvre.
Impact de l'escalade de violences intercommunautaires qui affecterait la mise en œuvre et le suivi des activités	Moyen	Maintien du contact avec les autorités locales, le gouvernement, UNDSS afin de recueillir et mettre en œuvre les bonnes recommandations pour les mesures à prendre.
Maintien de l'état d'urgence durant la période de mise en œuvre du projet	Elevé	Renforcement de l'implication des autorités locales et des communautés dans la mise en œuvre des interventions du projet
Non implication des populations déplacées de	Moyen	Adopter un processus inclusif dans la planification des activités tenant compte des besoins spécifiques des personnes

force dans la mise en œuvre des interventions du projet		déplacées de force; Renforcer la sensibilisation et l'éducation des communautés sur le vivre ensemble et l'importance de l'inclusion pour une cohésion sociale durable
Persistance des discours de haine qui affectent la cohésion sociale	Moyen	Poursuivre la sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les discours de haine et développer des outils pour renforcer l'efficacité de la lutte.
Violence basée sur le genre (VBG) impactant la participation des femmes	Moyen	Renforcer la communication sur les effets des violences basées sur le genre de façon systématique dans la mise en œuvre des différentes activités du projet. Promouvoir la masculinité positive. Les journalistes seront invités de communiquer largement sur les effets/conséquences des VBG. Sensibiliser les communautés sur les risques juridiques liés aux VBG et vulgariser la procédure à suivre en cas de VBG pour obtenir justice
Accaparement des terres par des individus plus riches ou puissantes	Moyen	Renforcer la fonctionnalité et l'inclusivité des mécanismes de gestion des ressources naturelles notamment le conseil consultatif du foncier, le comité technique foncier et développement et la coalition foncière nationale
Des données sensibles sont divulguées dans un contexte de dégradation de la situation sécuritaire	Faible	La loi sur la sécurité intérieure et la loi sur le secret défense nationale, permettent d'encadrer la divulgation des données, la protection transversale des bénéficiaires Renforcer la collaboration avec le ministère de la sécurité et le ministère de l'action sociale pour assurer la protection des droits des personnes vulnérables
Réticence des acteurs du secteur du privé de prendre en compte les approches basées sur la communauté, et la dimension droit de l'homme dans l'exploitation des ressources naturelles	Moyen	Capitaliser sur le partenariat entre le Système des Nations Unies et le Patronat pour impliquer davantage les acteurs du secteur privé dans les sessions de renforcement de capacités organisées dans le cadre du projet et assurer leur participation dans les cadres de dialogue inclusif (autorités locales, acteurs du secteur privé, communautés) pour les engager dans la gestion durable des ressources naturelles (terres, eaux, forêts…) et la prise en compte des droits humains dans leur exploitation

c) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Les activités de suivi-évaluation (S&E) seront définies dans un plan de suivi-évaluation, assorti d'un chronogramme et des indicateurs clairs sur des données à collecter, élaboré conjointement avec les structures bénéficiaires. La coordination des activités de suivi-évaluation sera conduite par les experts en suivi-évaluation du PNUD avec l'appui des chargés de suivi-évaluation de chaque structure bénéficiaire. Au moins 7% du budget sera alloué au suivi/évaluation qui visera les interventions clés. Le projet bénéficiera des appuis des agences de l'équipe pays des Nations unies à l'Institut Nationale de Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEE). Cet appui en termes d'équipement et de renforcement de capacités sera une valeur ajoutée.

Les activités de suivi incluent, entre autres, la collecte de données de base au début et les données à la fin du projet, des séances de dialogues, des études, des rapports, des missions conjointes, la mise en place d'une plateforme d'échange et d'analyse des données, la préparation d'outils conjoints pour la collecte des données, l'élaboration d'un plan opérationnel conjoint devant assurer une progression harmonieuse vers l'atteinte des résultats, etc.

En outre, des missions de terrain seront effectuées de façon régulière pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités, apprécier les progrès vers l'atteinte des résultats. Des rapports de suivi seront produits et des sessions de restitution seront organisées à la suite de ces missions de suivi en vue de faire des ajustements nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet.

Ces actions seront soutenues par les actions de visibilité/communication autour du projet. Le plan de suivi et évaluation sera déterminé sur la base des indicateurs, activités, résultats et produits définis dans le cadre logique du projet. Il sera déterminé à quelle fréquence et au travers de quel outil les informations seront recueillies.

Outre l'aspect qualitatif, le suivi-évaluation servira également à recueillir des données quantitatives qui vont enrichir les rapports à soumettre au PBSO. Une matrice pour le suivi et l'évaluation du projet, incluant un calendrier des activités de suivi-évaluation à mettre en œuvre, sera élaborée.

A la fin du projet, une évaluation indépendante sera réalisée.

d) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Une stratégie de sortie sera définie dès le démarrage du projet afin de faciliter avec le concours des structures gouvernementales partenaires de mise en œuvre, l'établissement d'un dispositif de gestion, de coordination et de suivi dans un souci de pérennisation des interventions et d'appropriation, avec une participation active des partenaires nationaux de mise en œuvre ainsi que leur implication aux étapes du cycle du projet. Cette approche participative offre l'opportunité aux bénéficiaires cibles du projet de participer conjointement à l'analyse de leurs problèmes, à l'identification des solutions appropriées, à leur priorisation et mise en œuvre.

Le projet favorisera l'appropriation nationale et le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, notamment les ministères et les collectivités locales impliquées. La co-appropriation locale du projet sera assurée par l'implication des autorités administratives locales et les acteurs locaux seront fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet afin que les actions initiées prennent en compte les priorités au niveau local et assurent une appropriation effective et la durabilité du projet après son achèvement. Des organisations communautaires soigneusement sélectionnées, y compris des groupes de femmes et de jeunes, contribueront à la mise en œuvre du projet. Elles contribueront à l'appropriation effective et à la durabilité des résultats du projet. Le renforcement des capacités est un préalable pour le projet pour promouvoir la cohésion sociale à travers l'autonomisation et la participation des parties prenantes nationales et locales. Dans la mesure où la qualité de l'exécution dépend de l'état des capacités nationales, une évaluation des besoins sera effectuée au début du projet pour identifier les écarts et élaborer une stratégie de renforcement des capacités, laquelle visera i) à développer les aptitudes des partenaires opérationnels du projet en fonction de leur niveau, des parties responsables mobilisés pour assurer la mise en œuvre du projet d'une part, ii) à renforcer le potentiel des bénéficiaires (en particulier les autorités administratives, traditionnelles et religieuses, les élues, les femmes et , leurs réseaux et organisations/groupements,…). Un projet de formation à la carte sera développé et au besoin des visites d'échange entre les localités cibles en vue de partager les bonnes pratiques. En matière d'innovation, le projet favorisera l'exploration des nouvelles idées et des tendances novatrices par le biais du Laboratoire d'accélération du PNUD en vue d'établir une cartographie des solutions, et promouvoir le transfert des connaissances et le développement des capacités en matière d'innovation pour renforcer les actions et accompagner les initiatives locales.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été

respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel.**

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont l étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier		X	Bien que les zones de mise en œuvre soient déjà connues, les sites du projet n'ont pas encore été identifiés. Dès le démarrage du projet dans la première quinzaine, une mission conjointe d'analyse situationnelle et de cadrage pour identifier les sites, pour affiner les besoins en liaison étroite avec les parties prenantes et les bénéficiaires potentiels
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Oui. Lors de la mission d'immersion interagence conduite dans la région des savanes courant le mois de mai 2024 qui a permis de rencontrer toutes les parties prenantes (autorités déconcentrés, autorités décentralisées, société civile) de la région des savanes. Les sessions consultatives organisées à Lomé courant le mois de juillet avec le PURS, l'ANPE et le CNJ qui ont permis d'échanger sur les défis en matière de cohésion sociale et de recueillir des propositions précises sur les appuis possibles qui ont servi à la formulation de la proposition.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pou permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Cette analyse a permis d'apprécier les progrès vers l'atteinte des résultats des interventions en cours, d'identifier les domaines déjà adressés et de retenir les axes d'appui dans le cadre de la nouvelle proposition.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.		X	Nous avons une idée globale des bénéficiaires et des catégories de bénéficiaires. L'identification précise se fera dans le cadre de la mission d'analyse situationnelle et de

			cadrage qui se tiendra dans la première quinzaine à compter du démarrage du projet
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, contribution du gouvernement ?		X	Il n'y pas encore d'accord spécifique. Le Gouvernement et ses démembrements ont toutefois été consultés dans le cadre de la formulation de la proposition pour assurer la cohérence entre les interventions en cours et les interventions du projet.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvr du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		Cette question a été abordée au cours des consultations.
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou u collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		Le bureau du PNUD au Togo a en son sein un Analyste genre et jeunesse qui travaille déjà sur le projet PBF en cours. Il a fait une revue de la proposition
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		Les consultations spécifiques avec le REFED et le CNJ ont permis d'éclairer la conception du projet
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et pa âge ?	X		Cela a été fait dans la mesure du possible
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés	X		

dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.			
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Oui un soutien additionnel sera apporté. Le PNUD en tant qu'agence lead, mettra à disposition un véhicule et une contribution sur ces fonds core.

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO.
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	**Event**
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.
The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.
In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.
Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.
Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	**Event**
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http: www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

<u>The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:</u>

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.

- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.[18]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[18] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat : Dans la région des Savanes, les tensions liées à la gestion des ressources naturelles sont réduites Cible(s) ODD 16.1 et 16.1.2 (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur R-a : Proportion des communautés bénéficiaires désagrégées par groupe et par sexes et âges, ayant une perception positive de leur niveau d'accès aux ressources naturelles Niveau de référence : 00 Cible : 70%	Rapport d'enquête Rapport d'évaluation	Conduire une étude d'analyse situationnelle qui permettra d'avoir les données de référence aussi bien au niveau résultat, qu'au niveau des produits et activités et faciliter la détermination des cibles L'évaluation finale permettra d'apprécier les progrès vers l'atteinte du résultat
		Indicateur R-b : Proportion des communautés bénéficiaires désagrégée par groupe et par sexe affirmant une cohésion sociale renforcée Niveau de référence : 00 Cible : 70%		
		Indicateur R-c : Nombre de conflits désagrégées par types et par acteurs prévenus et gérés Niveau de référence : Cible :		
Produit 1 : Les mécanismes locaux de prévention des conflits assurent un dialogue systématique sur des questions susceptibles d'améliorer la cohésion sociale Cible(s) ODD 16.1 et 16.1.2 (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 1 a : Niveau de confiance des communautés désagrégés par groupe, par sexe et par âge dans les mécanismes locaux de prévention des conflits Niveau de référence : 0% Cible: 60%	Rapport d'évaluation finale. Enquête auprès des acteurs des partenaires de mise en œuvre du projet	Suivi à travers une enquête réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et démographiques pour apprécier la dynamique dans la région
		Indicateur 1.1.2 b : Nombre d'acteurs locaux désagrégés par groupe, par sexe et par âge, formés qui utilisent les acquis de la formation Niveau de référence : 0 Cible : 800 *Hommes communautés d'accueil : 100* *Femmes communautés d'accueil : 100* *Hommes communautés déplacées de force : 100* *Femmes communautés déplacées de force : 100* *Jeunes hommes communautés d'accueil : 100* *Jeunes filles communautés d'accueil : 100* *Jeunes hommes communautés déplacées de force : 100* *Jeunes filles communautés déplacées de force : 100*	Rapport de formation Rapport d'évaluation finale	Identification des bénéficiaires Renforcement des capacités Missions de suivi
		Indicateur 1. c : Pourcentage de répondants désagrégés par groupe, par sexe et par âge, indiquant une baisse des	Rapport d'évaluation finale.	

		tensions entre éleveurs et agriculteurs grâce au renforcement de capacités Niveau de référence : Cible :		
	Activité 1.1: Renforcer les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits			
	Activité 1.1.1 : Mettre en place et/ou redynamiser les mécanismes communautaires inclusifs (mécanismes locaux) de dialogues, de prévention et de gestion des conflits			
	Activité 1.1.2 : Appuyer l'organisation des sessions thématiques (mécanismes communautaires, stigmatisation, discours de haine, VBG, prévention de l'extrémisme violent, la gestion des ressources naturelles etc.) de renforcement de capacités à l'intention des autorités locales, services techniques déconcentrés, leaders communautaires et religieux, des forces de défense et de sécurité, des professionnels des media, des acteurs du secteur privé et des jeunes (hommes et femmes, sur la prévention et de gestion de conflits			Identification des bénéficiaires Renforcement des capacités Missions de suivis
	Activité 1.1.3 : Organiser des cadres de dialogue entre les jeunes (filles et garçons) issus des communautés cibles pour renforcer leur engagement dans la prévention des conflits			
	Activité 1.1. 4 : Former les parajuristes (hommes et femmes) et les membres des Cadres Permanents de Dialogue et de Concertation (CPDC) sur le droit foncier et la résolution pacifique des conflits fonciers récurrents liés à l'utilisation des terres agricoles avec un accent sur les mécanismes de sécurisation des terres pour les femmes			
	Activité 1.1.5 : Renforcer les capacités techniques des collectivités locales sur la programmation des projets agricoles sensible au conflit (PSC) au genre en			

	utilisant les outils éprouvés comme la clinique de programmation.			
	Activité 1.2: Renforcer la coexistence pacifique entre les agriculteurs et éleveurs transhumants grâce la gestion apaisée de la transhumance			
	Activité 1.2.1 : Actualiser la cartographie des transhumances dans la région des Savanes ; Le Togo dispose d'une cartographie des couloirs de transhumance au Togo. Dans le cadre de ce projet, il s'agira d'actualiser cette cartographie en incluant les zones d'aménagement de production bouvine (ZAPB), les points d'eau et de pâturage autorisées et d'autres installations nécessaires ;			
	Activité 1.2.2: Renforcer les capacités des éleveurs et agriculteurs sur les bonnes pratiques de transhumance, la gestion durable des pâturages et la prévention des conflits			
	Activité 1.2.3 : Renforcer les capacités de suivi et de collecte des acteurs nationaux et locaux auprès des relais et enquêteurs			
	Activité 1.2.4 : Mettre en œuvre le système d'alerte précoce de la composante Transhumance Tracking Tool (TTT) dans les zones d'intervention cibles de la cartographie			
	Activité 1.2.5 : Mettre en place un cadre de coordination entre les structures impliquées dans la collecte et l'analyse des données sur la transhumance (ONG, autorités, services techniques etc.)			
	Activité 1.2.6 : Renforcer les comités locaux de transhumance (villageois et cantonaux) pour leur implication effective dans la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs			
	Activité 1.2.7 Mettre en place dans l'Oti une zone d'aménagement agricole planifiées pour le bétail (ZAAPB) pour accueillir pacifiquement les troupeaux déplacés de Kpendjal et OTI			

Produit 2 : Les conditions d'accueil des personnes déplacées de force sont améliorées et leur intégration sociale et coexistence au sein des communautés d'accueil est pacifique Cible(s) ODD 16.1 et 16.1.2 (Recommandations de l'examen périodique universel (EPU) des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 2 a : Nombre des personnes déplacées de force désagrégées par sexe par âge ayant accès aux services des bases et opportunités socio-économique Niveau de référence : Cible:	Rapports d'activités Rapport de l'évaluation finale	Identification des bénéficiaires Ciblage des opportunités socio-économique Appui aux bénéficiaires
		Indicateur 2 b : Nombre des personnes issues communautés hôtes désagrégées par sexe par âge ayant accès aux services des bases et opportunités socio-économique Niveau de référence : Cible:		
		Indicateur 2.c : Perception des communautés cibles désagrégées par sexe par âge sur leur capacité à faire face à un choc Niveau de référence : 00 Cible : 70%	Enquête de perception Rapport final d'évaluation	
	Activité 2. 1 : Renforcer les services sociaux de base dans les zones d'accueil des personnes déplacées de force			
	Activité 2.1.1 : Construire et/ou réhabiliter des infrastructures sociales de base avec la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes inclusifs de gestion desdites infrastructures			
	Activité 2.1.2 : Organiser des actions médicales gratuites pilotées par le service de santé des forces de défense et de sécurité dans le cadre de campagnes mobiles de santé au profit des personnes déplacées de force et des populations d'accueil			
	Activité 2.1.3 : Organiser des sessions de formation à l'attention des jeunes sur le leadership communautaire, la maintenance de base des infrastructures, les droits sociaux, l'inclusion des groupes vulnérables			
	Activité 2.2. : Renforcer la résilience socio-économique des communautés, notamment des femmes et des jeunes			

	Activité 2.2.1 : Renforcer les capacités techniques et matérielles des membres des communautés d'accueil et des personnes déplacées de force, notamment les jeunes et les femmes pour la réalisation d'activités génératrices de revenus			
	Activité 2.2.2 : Organiser des activités de rapprochements communautaires favorisant le renforcement de la résilience socio-économique des communautés, la lutte contre la stigmatisation et la marginalisation de certains groupes avec l'engagement du secteur privé			
Produit 3 : Les ressources naturelles dans les zones de mise en œuvre sont gérées de façon inclusive et pacifique Cible(s) ODD 16.1 et 16.1.2 (Recommandations de l'examen périodique universel (EPU) des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	[redacted]	Indicateur 3.a : Pourcentage des agriculteurs désagrégé par sexe et par âge, membres des communautés qui déclarent être satisfait de leur accès aux ressources naturelles Niveau de référence : 00 Cible : 70%	Rapport d'évaluation finale. Rapport d'activités	Conduire une étude d'analyse situationnelle qui permettra d'avoir les données de référence et les cibles Collecte des informations dans le cadre des missions de suivi
		Indicateur 3.b : Pourcentage des éleveurs désagrégé par sexe et par âge, membres des communautés qui déclarent être satisfait de leur accès aux ressources naturelles Niveau de référence : 00 Cible : 70%		
		Indicateur 3.c : Pourcentage des personnes déplacées de force désagrégé par sexe et par âge, membres des communautés qui déclarent être satisfait de leur accès aux ressources naturelles Niveau de référence : 00 Cible : 70%		
		Indicateur 3.d : Nombre des conflits entre éleveurs et agriculteurs gérés pacifiquement par les mécanismes locaux Niveau de référence : 00 Cible : 70%		
	Activité 3.1 Renforcer l'implication des jeunes dans la gestion des ressources naturelles			

	Activité 3.1.1 : Appuyer les groupements de jeunes issus des communautés cibles pour la promotion des pratiques agroécologiques, le leadership environnemental et le plaidoyer communautaire adaptées au contexte local			
	Activité 3.1.2 : Appuyer les projets communautaires verts (récupération des sols, gestion de l'eau, développement des technologies vertes...) portés par les jeunes avec la contribution du secteur privé			
	Activité 3.2 : Accroître la participation des femmes à la gestion inclusive et durable des ressources naturelles			
	Activité 3.2.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des groupements de femmes pour une gestion inclusive des ressources naturelles			
	Activité 3.2.2 : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des collectivités locales et des groupements de femmes, pour prendre en compte l'accès aux terres agricoles par les ménages vulnérables dans les plans de développement communal	-		
	Activité 3.2.3 : Faciliter l'accès aux foyers améliorés à efficacité énergétique réduisant l'utilisation du bois de chauffe, de la pression sur les ressources forestières et du temps de collecte au bénéfice de la protection et de la sécurité des femmes et jeunes filles			
	Activité 3.2.4 : Accompagner les ménages y compris ceux dirigés par les femmes dans le reboisement des parcelles domestiques avec des essences ligneuses et non-ligneuses.			